



ENVA
École nationale vétérinaire d'Alfort

Rapport d'auto-évaluation

Préparé pour la visite du
Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche
et de l'Enseignement Supérieur



Mai 2015

Sommaire

Sommaire	3
Présentation générale de l'établissement	5
1. Orientations générales - positionnement	7
1.1. Cadre général	7
1.1.1. Cadre réglementaire	7
1.1.2. Le projet d'établissement	7
1.2. Partenariats	8
1.2.2. Niveau local	8
1.2.3. Niveau national	8
1.2.4. Niveau international.....	9
1.3. Commentaires	10
1.4. Suggestions	10
2. Stratégie en matière de formation et de recherche	11
2.1. Formation	11
2.1.1. Cursus vétérinaire	11
2.1.2. Autres formations de deuxième cycle	18
2.1.3. Formations de troisième cycle	18
2.1.4. Formation continue.....	19
2.2. Recherche.....	21
2.2.1. Structuration de la recherche.....	21
2.2.2. Appui à la recherche	23
2.2.3. Valorisation de la recherche	23
2.2.4. Lien formation-recherche	24
2.3. Documentation	25
2.3.1. Informations factuelles	25
2.3.2. Commentaires.....	26
2.3.3. Suggestions	26
3. Stratégie de structuration et d'animation de campus	27
3.1. Schéma directeur immobilier	27
3.1.1. Implantation actuelle	27
3.1.2. Orientations du schéma.....	27
3.1.3. Commentaires et suggestions	28
3.2. Valorisation du patrimoine	28
3.2.1. Description	28
3.2.2. Commentaires et suggestion	28
3.3. Développement durable.....	29
3.3.1. Actions réalisées	29
3.1.2. Commentaires et discussion.....	30
3.4. Vie étudiante.....	30
3.4.1. Structures d'accueil	30
3.4.2. Accompagnement.....	31
3.4.3. Insertion professionnelle.....	32
3.4.4. Santé et sécurité.....	32
3.4.5. Vie associative	32
3.4.6. Commentaires et suggestions	33
4. Stratégie en matière de pilotage et de gestion	35
4.1. Gouvernance et chaîne décisionnelle	35
4.1.1. Organisation générale.....	35
4.1.2. Instances de concertation	36
4.1.3. Contrat d'objectifs et de performance	37
4.1.4. Commentaires.....	37
4.1.5. Suggestions	37
4.2. Politique budgétaire	37
4.2.1. Présentation générale.....	37
4.2.4. Evolution des recettes et des dépenses	38
4.2.3. Commentaires.....	38
4.2.4. Suggestions	38
4.3. Politique de ressources humaines.....	38
4.3.1. Présentation	38
4.3.2. Commentaires.....	39
4.3.3. Suggestions	39
4.4. Démarche qualité.....	39
4.4.1. Description	39
4.4.2. Commentaires et suggestions	40

4.5. Les systèmes d'information	40
4.5.1. Description des outils informatiques et des applications utilisées	40
4.5.2. Commentaires et suggestions	41
4.6. La communication	41
4.6.1. Description	41
4.6.2. Commentaires et suggestions	42
Annexe 1. Arrêté du 20 avril 2007 relatif aux études vétérinaires	43
Annexe 2. Répartition des étudiants par spécialité	45
Annexe 3. Liste des spécialistes américains, européens et français	46
Annexe 4. Plan du site d'Alfort	47
Annexe 5. Plan du CIRALE	48
Annexe 6. Plan du site de Champignelles	49
Annexe 7. Membres du Conseil d'Administration	50
Annexe 8. Liste du corps enseignant de l'EnvA	51
Annexe 9. Exemple de procédure	53

Informations générales

L'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort est l'un des douze établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture.¹ Au cours des dix dernières années, ces établissements ont connu d'importantes restructurations, en particulier par le regroupement de certains d'entre eux pour constituer des « Grands Etablissements ».

Bien que l'EnvA soit restée indépendante, en conservant son statut d'établissement public à caractère administratif, elle s'est pleinement inscrite au cours des dernières années dans les évolutions de la recherche et de l'enseignement supérieur, comme dans celles des sciences vétérinaires :

- l'EnvA a participé à la restructuration de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire, en créant avec AgroParisTech le pôle des sciences et technologies du vivant et de l'environnement. Par ailleurs, en application de la loi du 9 juillet 2014 pour l'avenir de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt, elle devient membre de l'Institut Agronomique, Vétérinaire et Forestier de France, qui vise à renforcer la coopération entre établissements,
- de plus, l'EnvA s'est inscrite dans les évolutions de l'enseignement supérieur dans son territoire, en particulier en tant que membre fondateur du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur *Université Paris-Est* puis de la Communauté d'Université et d'Etablissements (CoMUE) qui lui succède.

Ces différents éléments sont des leviers pour inscrire la stratégie de l'Ecole dans la dynamique « one world, one health » préconisée par l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE).

Pour relever les enjeux auxquels elle est confrontée, l'EnvA a, depuis la dernière évaluation de l'AERES en 2009, fait évoluer son organisation. Cette évolution est notamment concrétisée par :

- la création d'une Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) (2012),
- la création d'une direction du patrimoine immobilier (DPI) (2013),
- la création d'une direction scientifique (2012), structurant la recherche en deux axes stratégiques lisibles (2013).

L'EnvA a connu d'importantes difficultés financières jusqu'en 2013, en raison, d'une part, d'un manque de financement et d'une maîtrise insuffisante du processus budgétaire et financier, et, d'autre part, de l'état de dégradation important de certains bâtiments historiques, dont la maintenance est très coûteuse, en particulier du fait de caractéristiques énergétiques très défavorables.

Grâce à l'aide appuyée du ministère de tutelle et la forte mobilisation du personnel et des étudiants de l'Ecole, des améliorations sensibles ont été apportées, avec un retour à l'équilibre budgétaire. Une amélioration durable impose cependant la poursuite de l'effort engagé, et la mise en œuvre effective dans les prochaines années du schéma directeur immobilier pour lequel une partie du financement vient d'être obtenu dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région (CPER).

Éléments marquants de l'évolution du cursus vétérinaire

En matière de formation, la mission principale de l'EnvA consiste à former des vétérinaires, dont le cursus a fortement évolué au cours des dernières années.

La publication de l'arrêté du 20 avril 2007 relatif aux études vétérinaires a conduit l'EnvA, comme les autres écoles vétérinaires françaises, à modifier profondément le déroulement des études, en intégrant en particulier deux évolutions majeures :

- la création d'une 4^{ème} année pratique et clinique, divisée en deux semestres, l'un consacré aux animaux de compagnie et aux chevaux, et l'autre aux animaux de production et à la santé publique,
- l'organisation de la 5^{ème} année en parcours optionnels, dont les thèmes et la durée sont définis dans le décret.

¹ Avec une co-tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

Les évolutions du curriculum ont également été dictées par deux éléments majeurs :

- en premier lieu, l'EnvA devait prendre en compte les recommandations du ministère chargé de l'agriculture dans le cadre du plan de modernisation de la formation initiale vétérinaire française, écrit par le « Comité de haut niveau » institué par la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) (2011) (voir rapport : « vingt six mesures pour un plan de modernisation de la formation initiale vétérinaire française »).
- en second lieu, l'EnvA devait adapter son cursus aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et à celle de l'Association Européenne des Etablissements d'Enseignement Vétérinaire (AEEEV) en matière de compétences devant être maîtrisées par les diplômés vétérinaires (voir le document publié par l'OIE en 2012 : « OIE recommandations on minimum competencies for day-one veterinary graduates »)

Dans ce contexte, l'Ecole a intégré son enseignement dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, en organisant la formation initiale vétérinaire en 10 semestres, constitués d'unité d'enseignement (UE), puis, depuis la rentrée universitaire 2014, d'unités de compétences (UC), équivalentes à un nombre déterminé de « European Credits Transfert System » (ECTS).

L'EnvA recherche également une amélioration constante de son approche pédagogique, dont quelques éléments significatifs mis en place ces dernières années peuvent être soulignés :

- le développement des nouvelles technologies d'information et de communication, concrétisé par la mise en œuvre de la plate-forme numérique EVE, basée sur le dispositif Moodle ;
- le développement des méthodes pédagogiques actives ;
- l'introduction de nouvelles disciplines, et en particulier les sciences de gestion et du management ;
- le développement de l' « approche compétences », qui est renforcée dans l'évolution pédagogique en cours, notamment par la promotion de l'interdisciplinarité, une meilleure prise en compte des compétences attendues en sortie d'école et une évolution des modalités d'évaluation.

Ces éléments seront développés dans le chapitre 2.1.1. « Cursus vétérinaire ».

Patrimoine immobilier

L'EnvA est implantée sur trois sites (Alfort (94), Champignelles (89) et Goustranville (14)), dont la présentation sera détaillée chapitre 3.1.

Une partie des 28 bâtiments et le sol du site d'Alfort de l'Ecole sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Après une longue période sans investissement immobilier, il avait été décidé de rénover complètement le site sur la période 2007-2012, dans le cadre du programme « Grand Projet Alfort ». Ce projet a intégré la construction récente de deux bâtiments, le Centre de Recherche Biomédicale (CRBM, 2008) et le Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire d'Alfort pour animaux de compagnie (CHUVA-AC, 2009). Il a conduit à la construction d'un bâtiment supplémentaire, le bâtiment Camille Guérin (BCG, 2015). Le siège social de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), inauguré en 2014, a également été construit dans ce cadre sur le site l'Ecole. Le Grand Projet Alfort ayant été abandonné du fait de restrictions budgétaires, les autres éléments qu'il prévoyait n'ont pu être menés à bien.

En 2014, un nouveau schéma directeur immobilier a été élaboré, en collaboration entre l'Ecole, son ministère de tutelle, et les autres services de l'Etat concernés. Ce schéma prévoit une restructuration complète du site d'ici 2020. Il doit permettre d'une part de rationaliser le fonctionnement de l'Ecole, par le regroupement dans une conception logique d'activités actuellement dispersées sur le site (départements d'enseignement, laboratoires, etc), et d'autre part de réduire les coûts de fonctionnement par la réhabilitation ou la destruction de bâtiments anciens.

Afin de mener ce projet à son terme, le financement obtenu dans le cadre du CPER (45 M€, dont 30M€ de l'Etat) devra être complété par d'autres sources de financement.

1. Orientations générales - positionnement

1.1. Cadre général

1.1.1. Cadre réglementaire

L'EnvA est l'un des 12 établissements publics d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et forestier sous la tutelle du Ministère chargé de l'agriculture. L'article L123-1 du code de l'éducation stipule que ces établissements sont également placés sous la cotutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans un objectif de cohérence et de coordination des politiques publiques.

Dans ce cadre, l'Ecole relève des dispositions du Code rural et de la pêche maritime, qui définit, dans son article L812-1, les missions des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de l'agriculture :

« ... L'enseignement supérieur agricole public :

- 1° Dispense des formations en matière de production agricole, forestière, aquacole et des produits de la mer, de transformation et de commercialisation de ces productions, d'industrie agroalimentaire et d'alimentation, d'industries liées à l'agriculture, de santé et de protection animales et végétales, d'hygiène, de qualité et de sécurité de l'alimentation, d'aménagement, de développement, de gestion et de protection de l'espace rural, de la forêt, de l'eau, des milieux naturels et du paysage ;
- 2° Participe à la politique de développement scientifique par des activités de recherche fondamentale, appliquée et clinique ;
- 3° Conduit des actions de recherche, d'innovation et d'ingénierie dans les domaines de l'éducation et de la formation ;
- 4° Contribue, en collaboration avec les organismes compétents, à la veille scientifique et technique, à l'innovation technologique et au développement ainsi qu'à la valorisation des résultats de la recherche ;
- 5° Participe à la diffusion de l'information scientifique et technique ;
- 6° Concourt à la mise en œuvre de la coopération scientifique, technique et pédagogique internationale. »

En complément, le champ de l'enseignement dispensé par les écoles vétérinaires est spécifié dans l'article R812-50 :

« L'enseignement dispensé par les écoles vétérinaires porte sur :

- a) la santé, l'hygiène, la médecine et la chirurgie des animaux ;
- b) la production des animaux et l'économie de l'élevage ;
- c) la production et le contrôle des denrées animales et d'origine animale ;
- d) les relations entre l'animal, l'homme et leur environnement et leurs incidences sur la santé publique

Les écoles nationales vétérinaires prennent part aux recherches dans ces domaines. »

1.1.2. Le projet d'établissement

Les objectifs spécifiques de l'EnvA sont définis dans le projet d'établissement. Le projet en vigueur, voté au Conseil d'administration du 6 novembre 2014, couvre la période 2014-2017, et vise à poursuivre et amplifier le redressement de l'école, ainsi que son ancrage dans son territoire et dans le contexte national et international.

Le projet d'établissement est construit autour de huit axes stratégiques, déclinés en objectifs et en actions. Il a été construit en impliquant la communauté de travail de l'établissement (personnel et étudiants), qui s'est exprimée dans un premier temps en proposant des mots clés sur le site internet de l'établissement. Sur cette base, des groupes de travail constitués de volontaires se sont réunis à plusieurs reprises pour élaborer des propositions d'objectifs et d'actions. Ces propositions ont été finalisées par l'équipe de direction, avant d'être discutées par les différentes instances consultatives de l'établissement et votées par le Conseil d'Administration.

Les huit axes stratégiques du projet d'établissement sont les suivants :

1. Moderniser la formation initiale des vétérinaires et développer leur formation tout au long de la vie, dans une logique "vet for health, vet for food, vet for the planet", selon une démarche qualité et avec les méthodes et technologies d'aujourd'hui.

2. Améliorer la visibilité et l'attractivité des activités de recherche, en encourageant les regroupements et en stimulant les partenariats.
3. Faire de nos plateformes hospitalière et technologiques des leaders en termes de compétence scientifique, d'équipements, de relations avec leurs clients et de support pédagogique.
4. Permettre à la vie étudiante de favoriser l'épanouissement individuel et collectif, le développement de l'esprit d'entreprendre et de l'ouverture vers les autres.
5. Modifier l'organisation du travail et les modes relationnels afin d'optimiser les ressources disponibles, de préserver le bien-être au travail et le sentiment d'appartenance à la communauté de l'établissement.
6. Répondre aux attentes sociétales, notamment en développant une politique volontariste de développement durable axée sur ses composantes de sobriété environnementale et d'ouverture sociale, développer chez les étudiants et les personnels le goût d'oser, de s'ouvrir aux autres, de mettre à la disposition du plus grand nombre son patrimoine, ses savoirs et ses savoir-faire.
7. Encourager les actions d'appui scientifique, technique et d'expertise dans nos domaines de compétence larges, par une meilleure valorisation, une présence lisible et par une communication adaptée.
8. Développer la notoriété et surtout l'attractivité de l'EnvA par une politique ambitieuse de développement de ses réseaux locaux, nationaux et internationaux.

Les orientations de politique générale du ministère chargé de l'agriculture et le projet d'établissement constituent la base du contrat d'objectifs et de performance signé avec le ministère pour la période 2015-2019.

1.2. Partenariats

1.2.2. Niveau local

Située dans le département du Val de Marne, l'EnvA bénéficie d'un environnement scientifique et territorial porteur de synergies en matière de recherche et de formation. L'Ecole, membre fondateur du Pôle de Recherches et d'Enseignement Supérieur « Université Paris-Est », est devenue en 2014 membre de la Communauté d'Universités et d'Établissements (CoMUE) du même nom, qui comprend notamment les universités de Paris-Créteil et Paris-Marne-la-Vallée, ainsi que l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, l'ESIEE et le CNRS. Les membres ont totalement délégué à la CoMUE la compétence d'organiser les formations doctorales, la délivrance de la thèse d'Université et de l'Habilitation à Diriger des Recherches. Au-delà de cette prérogative centrale, le rôle de coordination de la CoMUE s'est traduit par la définition en son sein de pôles d'excellence transversaux, auxquels participe l'EnvA : « santé société » et « ville, environnement et leurs ingénieries ».

La CoMUE est en cours d'élaboration de son « contrat de site » avec le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette élaboration a fait l'objet d'une large concertation, associant les équipes de direction et les personnels des établissements qui la composent, dont l'EnvA. Dans le prolongement de cette réflexion, elle a déposé une candidature dans le cadre du nouvel appel à projets IDEX-ISITE du Programme d'Investissements d'Avenir n°2, à la préparation de laquelle l'EnvA est pleinement associée.

La question de l'intégration de l'EnvA dans la dynamique territoriale de l'enseignement supérieur en Normandie devra également être étudiée.

1.2.3. Niveau national

La création de l'Institut Agronomique, Vétérinaire et Forestier de France, inscrite dans la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et de la Forêt, a vocation à renforcer la lisibilité, l'efficacité et la coordination des structures existantes de l'enseignement supérieur et de la recherche relevant du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF), notamment en termes de définition d'orientations stratégiques partagées et de coopération. Il sera le creuset d'une mutualisation plus forte, notamment pour la construction de projets communs dans le domaine de la recherche et de la formation vétérinaires. Les projets prioritaires d'ores et déjà identifiés sont les suivants:

1. Produire un référentiel de diplôme modernisé, décliné selon une approche compétences adaptée à la diversification des métiers de vétérinaire ;
2. Développer les mutualisations entre les écoles pour la formation initiale et achever le travail engagé sur les internats par une harmonisation de leurs contenu et méthodes de formation et d'évaluation ;
3. Identifier des compétences et équipements au profit de la recherche clinique et mettre en place une action structurante multicentrique dans le domaine de la recherche clinique et des modèles animaux ;
4. Faire des propositions visant à améliorer l'attractivité de la pratique professionnelle en milieu rural, notamment au travers de la formation ;
5. Coordonner, voire si nécessaire mutualiser, des fonctions ou actions support, sur les marchés publics et certaines procédures qualité ;
6. Inventorier et coordonner des partenariats internationaux concernant la formation et la recherche vétérinaires de chacun des établissements dans un objectif de portage commun et de sélection des partenariats les plus pertinents et s'inscrivant dans les priorités du MAAF à l'international.

1.2.4. Niveau international

Le positionnement à l'international de l'EnvA est orienté dans trois directions : l'agrément européen, la mobilité étudiante, et, en troisième lieu, l'exportation de savoir-faire et la coopération.

La reconnaissance par les instances compétentes

L'agrément par l'AEDEV, dont la visite d'évaluation a eu lieu du 13 au 17 avril 2015 était essentiel et est maintenant acquis, sous réserve de la poursuite du schéma directeur immobilier, les bâtiments actuels, notamment les cliniques bovines et équine étant trop dégradés pour mettre en place des procédures efficaces en matière de biosécurité.

En outre, dans une perspective d'ouverture des débouchés pour les étudiants, et à l'instar des autres écoles vétérinaires, une accréditation par l'American Veterinary Medical Association (AVMA) devra être étudiée.

La mobilité étudiante

Obligatoire depuis 2007 pour tous les étudiants vétérinaires français, la mobilité sortante constitue une priorité de l'Ecole. A cette fin, une cellule spécifique d'appui aux étudiants a été mise en place, rattachée à la DEVE. Cette mobilité sortante va de pair avec une mobilité entrante, dans le cadre d'échanges pour lesquels un équilibre est recherché. Les facultés et écoles partenaires ont donc été soigneusement sélectionnées en ce sens.

La mobilité étudiante est en outre encouragée par la signature d'accords de coopération et d'échanges ciblés sur des pays utilisant l'anglais comme langue d'enseignement.

La mobilité internationale peut être validée de diverses manières :

- les étudiants doivent obligatoirement réaliser au cours de leur scolarité un stage à l'étranger de 4 semaines au minimum ;
- ils peuvent bien sûr s'inscrire dans une des briques du dispositif Erasmus ;
- ils peuvent notamment effectuer leur 5^{ème} année d'étude dans un pays étranger. Deux possibilités sont offertes dans ce sens :
 - une mobilité à la faculté vétérinaire de Ste Hyacinthe (Canada) ; les étudiants peuvent y valider la dominante « clinique des animaux de production » et la dominante « clinique des animaux de compagnie,
 - une mobilité dans une faculté des Etats-Unis, exclusivement pour la dominante « clinique des animaux de compagnie ».
- enfin, l'EnvA participe en outre aux programmes existants, au niveau européen (Erasmus) ou vers d'autres pays (Brafagri- programme de mobilité concertée du ministère chargé de l'agriculture). Un dispositif de même nature est en cours de développement avec l'Argentine.

L'établissement dispose d'une expertise avérée en matière d'ingénierie de formation, d'audit et de conduite du changement, de formation continue mais aussi de maîtrise d'ouvrage pour la création de centres hospitalo-universitaires vétérinaires. Cette expertise peut être valorisée à l'international, en fonction d'opportunités dans des zones ou des pays cibles, en mobilisant des ressources internes et, au besoin, extérieures, et en travaillant si besoin en synergie avec les autres établissements d'enseignement vétérinaire, dans le cadre de mutualisation instauré par l'IAV2F.

Les zones ou pays actuellement ciblés dans ce cadre sont le pourtour méditerranéen², le Vietnam, en lien avec le Conseil Général du Val de Marne, la Birmanie et Abu Dhabi. Concernant ce dernier pays, l'aboutissement du projet d'appui à la création et à la mise en œuvre d'une école vétérinaire à Abu Dhabi constitue un enjeu majeur pour le rayonnement international de l'Ecole et le modèle « d'école vétérinaire à la française ».

1.3. Commentaires

La période passée (2007-2012) a été marquée par des éléments positifs, représentés en particulier par la construction de trois nouveaux bâtiments : le Centre de Recherche Biomédicale (CRBM) en 2008, le Centre Hospitalier Universitaire d'Alfort pour animaux de compagnie en 2009, et le bâtiment Camille Guérin, inauguré en 2015.

Cette période a cependant également été marquée par des difficultés majeures, marquées notamment par l'abandon du projet immobilier « Grand Alfort » et d'importantes difficultés budgétaires.

Le projet d'établissement en cours est centré sur des enjeux stratégiques majeurs pour l'établissement, le maintien et le développement de son excellence en matière de formation et de recherche, son ancrage dans le territoire et dans son environnement scientifiques, et son rayonnement international. A cette fin, toute la communauté de l'Ecole et son ministère de tutelle se sont pleinement mobilisés pour engager son redressement financier qui montre des résultats tangibles.

1.4. Suggestions

La poursuite d'un redressement financier durable impose la mise en œuvre d'actions structurantes clés, incluses dans le projet d'établissement et détaillées dans la suite du rapport :

- le schéma directeur immobilier, qui devrait d'ici 2020 permettre la poursuite de la restructuration et de la rationalisation du site, en regroupant des activités jusqu'alors dispersées, et en favorisant les synergies (départements d'enseignements, laboratoires, *etc.*), et en réduisant les coûts de fonctionnement dus à l'ancienneté de certains bâtiments.
- l'évolution pédagogique engagée depuis la rentrée universitaire de septembre 2014 pour la première année d'études, et qui doit être poursuivie pour l'ensemble du cursus.
- le développement et la généralisation de la démarche qualité et du processus d'amélioration continue.

2 Sous réserve des conditions de sécurité.

2. Stratégie en matière de formation et de recherche

2.1. Formation

2.1.1. Coursus vétérinaire

Description générale

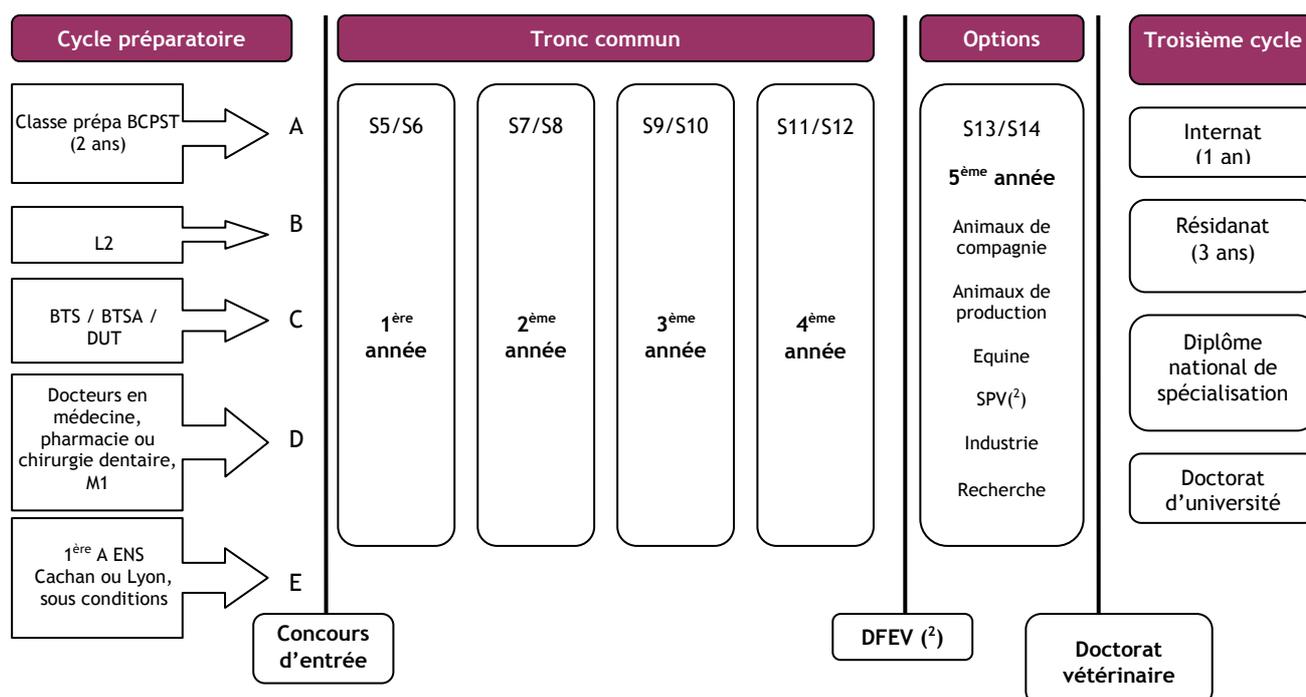
En France, le cursus vétérinaire complet dure 7 à 8,5 ans, incluant généralement deux années de classe préparatoire et cinq années effectives en école vétérinaire.

Le grade de docteur vétérinaire est délivré après présentation d'une thèse de doctorat vétérinaire. La majorité des étudiants présentent leur thèse avant la fin de l'année civile qui suit leur sortie de l'école, ce qui amène à considérer que la durée moyenne des études est de 7,5 ans. Cependant, plus de 50% des étudiants passant par le concours A intègrent en « 5/2 », ainsi que la quasi-totalité des étudiants des concours B (licence) ou C (BTS ou DUT puis prépa dédiée), si bien qu'ils réalisent 8,5 années d'études.

Le programme d'enseignement intègre les prescriptions européennes de la directive 2013/55/EC relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles. Le cursus national de la formation vétérinaire est défini par l'arrêté du 20 avril 2007 relatif aux études vétérinaires (annexe 1) :

- durant les quatre premières années, les cours en amphithéâtre ne doivent pas excéder 50% de la durée totale d'enseignement, et l'enseignement clinique doit représenter au moins 30% de la durée totale d'enseignement du tronc commun ;
- la quatrième année d'études doit comprendre essentiellement des enseignements pratiques et cliniques, divisés en deux semestres équivalents, l'un consacré à la clinique des animaux de compagnie et à la clinique équine, l'autre consacré à la clinique des animaux de production et à la clinique équine ;
- durant la cinquième année d'études, les étudiants peuvent choisir l'une des six dominantes proposées : animaux de production, animaux de compagnie, équine, santé publique vétérinaire, recherche, et industrie ; la cinquième année met à profit la complémentarité et l'expertise spécifique des 4 écoles vétérinaires, les étudiants pouvant suivre leur dernière année d'étude dans une autre Ecole (voir répartition des étudiants par spécialités en annexe 2) ;
- une période obligatoire de mobilité internationale.

Figure 1 - Coursus des études vétérinaires



⁽¹⁾ Diplôme de fin d'études vétérinaires

⁽²⁾ Santé publique vétérinaire

Intégrées dans la cadre européen de l'enseignement supérieur, les écoles vétérinaires mettent en œuvre le processus de Bologne. Le cursus est donc divisé en semestres, chaque semestre validé correspondant à l'attribution de 30 ECTS.

A l'EnvA, pour les promotions antérieures à la rentrée universitaire 2014, chaque semestre est divisé en unités d'enseignements (UE). Pour la promotion entrée à l'Ecole à la rentrée universitaire 2014 et les suivantes, il s'agit d'unités de compétences (UC). Les modalités de cette évolution seront détaillées ultérieurement. Chaque UE ou UC validée confère aux étudiants un nombre déterminé d'ECTS.

Organisation pédagogique

La formation dispensée dans les écoles vétérinaires est une formation professionnalisante qui doit permettre le maintien d'une insertion réussie de vétérinaires opérationnels et adaptables, dans toute la diversité des voies vers lesquelles ils peuvent s'orienter, ainsi que l'adaptation aux mutations sociétales et économiques en cours et aux évolutions de l'exercice professionnel des praticiens. A cette fin, une déclinaison de la formation dans une logique de compétences apparaît incontournable. Cette approche est désormais souhaitée par l'AEEEV, qui a intégré les « day-one skills » dans le processus d'évaluation de l'établissement. Cette orientation est également sous-jacente dans l'approche « one world, one health » qui doit désormais prévaloir. En outre, au-delà des exigences sociétales, les avancées du constructivisme en Sciences de l'Education montrent l'intérêt d'une déclinaison de la formation dans une logique de compétences et plus seulement dans une logique de connaissances.

L'EnvA délivre une formation de grande qualité, les vétérinaires qui en sortent étant reconnus d'excellent niveau. De ce point de vue, la période couverte par le précédent projet d'établissement a été marquée par différentes évolutions :

- une évolution des programmes et des pratiques induite par les réformes successives du cursus vétérinaire ;
- l'inscription de la formation dans l'espace européen de l'enseignement supérieur ;
- un réaménagement de la formation clinique, induit notamment par l'ouverture de la clinique animaux de compagnie du CHUVA ;
- la mise en place de la plateforme Moodle EVE ;
- l'initiation d'un processus d'évaluation des enseignements par les étudiants.

Cependant, différents freins ont été identifiés pour permettre une pleine mise en œuvre de la formation au service de l'approche compétences et de l'intelligence de la complexité :

- la part encore importante des méthodes expositives par rapport aux méthodes pédagogiques actives ;
- l'accumulation de connaissances trop cloisonnées, frein à une mise en place efficace du raisonnement scientifique et médical ;
- le manque de prise en considération des savoir-faire et des savoir-être dans l'apprentissage ;
- un absentéisme marqué lors des cours magistraux ;
- des pratiques d'évaluation perfectibles, notamment pendant les années cliniques.

C'est pourquoi a été engagée à partir de la rentrée scolaire 2014 une évolution pédagogique qui s'appliquera progressivement à l'ensemble du cursus.

Cette évolution pédagogique repose sur les éléments suivants :

- une nette diminution du nombre d'unités d'enseignement (UE), devenues unités de compétences (UC), inscrites à l'emploi du temps de chaque semestre, afin de favoriser le décloisonnement interdisciplinaire et de diminuer le nombre d'examens,
- l'augmentation de la proportion de méthodes pédagogiques actives, et donc la diminution des cours en amphithéâtre : le cours conserve sa valeur, en tant que méthode pédagogique, pour expliquer la mise en place de raisonnements complexes ; il devient obligatoire. Pour le reste, il doit s'appuyer notamment sur les nouvelles technologies éducatives ;
- la mise en place pour chaque étudiant d'une pédagogie de contrat et d'un tutorat renforcé, chaque étudiant étant pendant toute sa scolarité suivi par un tuteur, qui l'accompagne en particulier dans la construction de son projet professionnel,
- la création d'une plateforme d'apprentissage des gestes techniques sur modèles inertes et mannequins, qui est en cours de développement ;
- L'évolution du système d'examens pour qu'il reste en adéquation avec l'approche compétences, en privilégiant l'approche pluridisciplinaire, le raisonnement scientifique et

clinique, et en portant une attention particulière à l'évaluation des savoir-faire et savoir-être, notamment pendant les rotations cliniques. En particulier, l'évaluation des étudiants est désormais basée sur une échelle lettre (A à F).

L'atteinte de ces objectifs s'appuie sur une Direction des études et de la vie étudiante (DEVE), au service des étudiants et des enseignants. Elle organise l'enseignement, prépare les emplois du temps et l'ensemble des rotations cliniques (cf. infra), suit les étudiants en difficulté, coordonne les stages, organise l'évaluation systématique des enseignements par les étudiants, etc.

L'évolution pédagogique s'appuie également sur l'évolution de la plate-forme numérique Moodle EVE, plaque tournante de l'environnement numérique de travail des étudiants.

Enfin l'évaluation pédagogique est accompagnée par des programmes de formation et de réflexion des enseignants chercheurs :

- Le ministère chargé de l'agriculture propose chaque année quatre semaines de formation pédagogique. Au moment de son arrivée à l'EnvA, chaque nouvel enseignant est fortement encouragé à suivre cette formation,
- L'EnvA participe au programme IDEA mis en œuvre par la CoMUE Paris-Est, qui propose de nombreuses sessions d'échanges sur l'innovation pédagogique. Un groupe d'enseignants-chercheurs de l'EnvA participe régulièrement à ces sessions et est à l'initiative de séminaires ouverts aux enseignants de l'Ecole.

Stages et formations en milieu professionnel

Les études vétérinaires incluent chaque année des formations et stages en milieu professionnel.

Dans le cursus appliqué aux promotions entrées à l'Ecole avant 2014, les thèmes, les durées et les périodes de stage étaient toutes déterminées *a priori*. Ces stages ont évolué au fil du temps, en particulier dans deux directions :

- l'introduction d'une semaine de préparation au stage de première année, afin de préparer les étudiants, essentiellement de milieu urbain, à leur stage obligatoire dans une ferme d'élevage,
- la modification de la durée et de la période du stage « non clinique » de troisième année, afin d'encourager les étudiants à réaliser des stages dans le milieu de la recherche ou de l'industrie.

Dans le nouveau cursus appliqué depuis la rentrée universitaire 2014, dix semaines de formation en milieu professionnel sont intégrées dans les unités de compétences, et chaque étudiant peut compléter la préparation de son projet professionnel avec des stages de son choix, validés par son tuteur.

Les stages sont pris en compte dans l'évaluation, cette évaluation prenant en compte, d'une part celle de son maître de stage selon une grille critériée prédéfinie, et, d'autre part, la qualité du rapport de stage.

Pour les étudiants entrés à l'école avant 2014, chaque stage constitue une UE. Ceux qui obtiennent une note inférieure à 12/20 doivent soutenir leur rapport à l'oral devant un jury. En cas d'échec, le stage doit être renouvelé.

Dans le nouveau curriculum, les périodes de formation en milieu professionnel sont intégrées dans l'évaluation de l'UC. Le tuteur est responsable de la validation des stages non obligatoires.

Il faut également rappeler que les étudiants doivent obligatoirement effectuer une période de mobilité à l'international, décrite chapitre 1.2.4.

Enseignement clinique

L'une des spécificités de l'enseignement vétérinaire est représentée par la formation clinique.

Cette formation est dispensée dans le cadre d'un Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire (CHUVA) qui constitue, par le nombre de cas traités, le premier en Europe. Le CHUVA comprend trois composantes : animaux de compagnie, équine et animaux de production. Il est complété, pour la clinique équine par le CIRALE, situé à Goustranville, en Basse-Normandie.

Le CHUVA est ouvert 11 mois sur 12 et un service d'urgences est organisé 24h/24.

Comme indiqué précédemment, une partie très significative de l'enseignement est réalisée en clinique, en particulier en 4^{ème} et 5^{ème} année d'études.

Le nombre de cas pris en charge par le CHUVA est présenté figure 2.

Figure 2 : Nombre de cas traités par an au CHUVA

	Espèce	Nombre de cas						Moyenne
		2013-2014		2012-2013		2011-2012		
		a	b (*)	a	b (*)	a	b (*)	
Animaux de production	Bovins, petits ruminants, autres ruminants, porcins	473		412		449		445
Poules, lapins		991	250	893	270	859	276	914/265
Chevaux (Alfort)		321	183	286	189	400	199	1368/190
Chevaux (CIRALE)		982	0	1001	0	1114	0	
Animaux de compagnie	canins	20817	1394	20299	1710	21299	1530	32888/2840
	felins	11794	100	10337	987	10472	1179	
	autres	1166	204	1144	230	1336	287	

(*) animaux hospitalisés

Cet enseignement est organisé par « rotations » (groupes d'étudiants à petits effectifs, dédiés par roulement à un secteur de la clinique), selon les principes indiqués ci-dessous. A la rentrée universitaire 2015, les rotations cliniques vont faire l'objet d'évolutions visant à une meilleure harmonisation, en particulier en matière d'étendue des plages horaires de présence des étudiants.

Clinique animaux de compagnie

Première année

Depuis 2012, une introduction à la clinique est réalisée en première année d'études. Le programme est centré sur l'hygiène et les soins aux animaux lors de leur hospitalisation. 4 heures de rotations sont organisées par étudiant. Ils participent à la garde des animaux au service d'hospitalisation.

Deuxième année

Au début de cette année d'étude, les étudiants doivent passer deux demi-journées à la réception ; Ils ont ainsi une relation avec les propriétaires, directement ou par téléphone. Il leur est aussi enseigné comment créer un dossier dans la logiciel de gestion des cliniques CLOVIS, comment répondre aux questions des propriétaires, donner un rendez-vous etc.

Troisième année

Durant la troisième année, les étudiants ont des rotations cliniques en imagerie médicale, dermatologie et médecine préventive. Durant ces activités, ils sont supervisés par les techniciens et les cliniciens, selon les secteurs concernés, et sont toujours associés avec des étudiants plus expérimentés.

Quatrième année

La moitié des étudiants passe 20 semaines en clinique des animaux de compagnie (16 semaines) et en clinique équine (4 semaines), tandis que, pour l'autre moitié, l'enseignement est consacré à la clinique animaux de production et à la santé publique. Une permutation des deux moitiés de promotion est effectuée à mi-année. Les étudiants effectuent des rotations dans l'ensemble des secteurs d'activité de la clinique. Ils participent pleinement aux différents aspects de l'activité clinique, de la prise en charge de l'animal à sa sortie.

Cinquième année

Les étudiants qui choisissent la dominante « clinique des animaux de compagnie » passent 26 semaines au CHUVA, et 14 semaines hors de la clinique, afin de préparer leur thèse de doctorat vétérinaire. Comme en 4^{ème} année, les étudiants sont répartis en petits groupes de 3 ou 4 étudiants, et effectuent des rotations dans les différents secteurs de la clinique.

Clinique équine

Les étudiants de 4^{ème} année passent quatre semaines en clinique équine, et participent à ses différentes activités.

S'ils choisissent la dominante clinique équine en 5^{ème} année, ils passent 7 semaines au CIRALE.

Clinique animaux de production

Pendant la seconde année d'études, les étudiants reçoivent un enseignement pratique de propédeutique des animaux de production chaque matin pendant une semaine. En troisième année, ils participent chaque matin pendant trois semaines aux activités de la clinique animaux de production.

Les étudiants de 4^{ème} année sont affectés pendant trois semaines à la clinique animaux de production, et une semaine au CAPA. Les étudiants qui choisissent la clinique animaux de production suivent trois semaines en clinique, complétées par 10 à 12 semaines de stage.

Ces rotations intègrent des cliniques ambulantes, permettant aux étudiants de se rendre par groupe restreints dans des élevages, soit à partir d'Alfort, soit à partir du centre d'application de Champignelles.

Système d'examens

L'évaluation des étudiants repose sur un système d'examens trimestriels. Dans le système encore en vigueur à la rentrée universitaire 2015 pour les promotions de 3^{ème} à 5^{ème} années, le dispositif est conduit en trois phases. La première phase prend en compte les évaluations en cours de semestre, qui conduisent à une validation de l'UE si l'étudiant obtient une moyenne supérieure ou égale à 12/20. Dans le cas contraire, il subit un examen de fin de semestre. Si la note obtenue, prenant en compte le contrôle en cours de semestre et l'examen terminal est inférieure à 10/20, les étudiants sont convoqués à une session de rattrapage en septembre.

L'un des éléments importants de l'évolution pédagogique détaillée dans le chapitre suivant est la réduction du nombre d'examens pour chaque étudiant, dans la perspective de favoriser l'approche systémique des connaissances et la validation de compétences. Chaque UC comprend ainsi au maximum quatre évaluations, dont obligatoirement un examen terminal. Le développement de l'approche compétences est renforcée par l'introduction d'une échelle lettre, en remplacement de l'échelle de notes de 0 à 20. Cette échelle évalue les compétences des étudiants de la manière suivante : F (niveau non atteint), FX (note de « balottage »), E (passable), D (moyen), C (bien), B (très bien), A (excellent).

Enfin, le diplôme est délivré après soutenance, à l'issue des cinq années d'études, d'une thèse de doctorat-vétérinaire auprès de la faculté de Médecine de l'université de Créteil.

Recrutement

Le recrutement dans les quatre Ecoles Nationales Vétérinaires est réalisé par concours, après au minimum deux années d'études après le baccalauréat. La grande majorité des étudiants est titulaire d'un baccalauréat scientifique. Le concours d'entrée est organisé au niveau national par le ministère chargé de l'agriculture, et commun à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur publics placés sous sa tutelle.

Chaque année, un total de 548 étudiants est recruté, répartis à part égale dans les quatre écoles vétérinaires (Alfort, Lyon, Toulouse et Nantes). Le nombre d'étudiants recrutés est déterminé par le Ministère. Il a été augmenté en 2013, pour passer de 117 par école à 137.

Six voies de recrutement sont déterminées :

- Le concours A est ouvert aux étudiants issus de classe préparatoire Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre (BCPST) ; il s'agit de la voie nettement majoritaire, qui représente environ 80% des étudiants recrutés,
- Le concours A-TB est destiné aux étudiants issus de classes préparatoires spécifiques, réservées aux titulaires de baccalauréats technologiques « sciences et techniques du laboratoire » et sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV). Cette voie représente 1,7% des étudiants recrutés.
- Le concours B est ouvert aux étudiants issus d'une filière scientifique de L2 ou de L3 ; cette voie représente 9,4% des étudiants recrutés,
- Le concours C est organisé pour les étudiants titulaires de DUT dans le domaine de la biologie, ainsi que de certaines spécialités de BTS ou de BTSA ; ces étudiants représentent 7,7% de ceux admis dans les écoles vétérinaires,
- Le concours D est un concours sur titre ouvert aux titulaires du grade de docteur en médecine, de docteur en pharmacie, de docteur en chirurgie dentaire, ou d'un master avec une dominante biologie. Cette voie ne représente en moyenne qu'un candidat par an et par

école, sélectionnés dans un premier temps sur dossier en fonction de leur profil et de leur projet, avant d'être soumis à un entretien.

- Enfin, le concours E, ouvert depuis la session 2015, est réservé aux étudiants des Ecoles Normales Supérieures de Cachan et de Lyon admis en liste admise en liste principale par la voie A lors de la session de concours précédente.

La diversité des modalités d'entrée permet un recrutement ouvert à des étudiants ayant suivi différents parcours et de différentes catégories professionnelles. La proportion d'étudiants boursiers à l'EnvA est de l'ordre de 26% à 28%.

Quelle que soit la voie de recrutement, les étudiants peuvent, en cas d'échec, poursuivre leurs études dans une autre voie, en particulier universitaire.

Des admissions supplémentaires peuvent concerner des étudiants étrangers venant de pays ne disposant pas d'établissement de formation vétérinaire. Ces admissions sur titre prennent en compte le parcours académique de ces étudiants. Les candidats doivent justifier au minimum d'un diplôme années d'études post-baccalauréat. Il est à noter qu'à la fin de leurs études, ces étudiants ne disposent pas d'un droit d'exercice de la médecine vétérinaire en France, ce droit étant réservé aux ressortissants français ou issus de pays couverts par l'agrément de l'Union Européenne. Pour les ressortissants d'autres pays, il peut être obtenu après avoir réussi un examen organisé annuellement par le Ministère chargé de l'agriculture.

Figure 3 : Flux d'entrée des étudiants vétérinaires au cours des dernières années

Année	Nombre de candidats ⁽¹⁾	Nombre d'admis
2014	2804	137
2013	2785	137
2012	2569	117
2011	2729	117
2010	2625	117

⁽¹⁾ Nombre total de candidats pour toutes les écoles vétérinaires

Figure 4: Nombre d'étudiants vétérinaires à l'EnvA (2013-2014)

Total	614
Dont hommes	146
Dont femmes	468
Etudiants étrangers	
- Ressortissants UE	14
- Autres pays	18

Figure 5 : Nombre d'étudiants par année d'études (2013/2014)

A1	139
A2	118
A3	114
A4	120
A5	123
TOTAL	614

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements par les étudiants existe depuis plusieurs années à l'EnvA. Mise en œuvre dans un premier temps à l'aide de formulaires papier, elle est désormais effectuée sous forme numérique, dans le cadre de la plate-forme EVE. Les étudiants doivent répondre chaque trimestre et pour chaque unité d'enseignement ou de compétences à un questionnaire, dépouillé et analysé par la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante. Les résultats sont présentés au Conseil

des Enseignants (CE) et au Conseil des Etudes et de la Vie Etudiante (CEVE). Ils sont adressés aux enseignants-chercheurs concernés, pour qu'ils puissent en cas de nécessité apporter les améliorations nécessaires. Les résultats de l'évaluation sont également publiés sur la plate-forme EVE.

Commentaires

Un gros effort d'adaptation a été fait par l'équipe enseignante pour faire évoluer le cursus et les modalités pédagogiques mises en œuvre après la réforme nationale engagée en 2007. Ainsi, la période couverte par le précédent projet d'établissement a notamment été marquée par différents développements :

- l'inscription dans l'espace européen de l'enseignement supérieur,
- un nouveau développement de la formation clinique, permise par l'ouverture du ChuvA en 2009,
- la mise en œuvre de la plate-forme pédagogique Moodle EVE,
- un développement de l'évaluation de l'enseignement par les étudiants

Il est apparu cependant que l'organisation du cursus et des examens induite par ces évolutions se révélait trop complexe et insuffisamment lisible. Certaines limites à une pleine mise en œuvre de l'« approche compétences » ont également été identifiées.

- le maintien d'une majorité de cours en amphithéâtre au détriment des méthodes actives au cours des premières années de formation, et un absentéisme prononcé lors de ces cours en amphithéâtre ;
- un nombre trop élevé d'unités d'enseignement, conduisant à une accumulation de connaissances trop compartimentées ;
- une insuffisance de prise en compte des savoir-faire et savoir-être ;
- des pratiques d'évaluation à améliorer, en particulier pour les années de clinique.

Ces éléments ont conduit l'EnvA à mettre en œuvre une évolution pédagogique majeure, incluant l'organisation du cursus, la mise en œuvre de la formation et les modalités d'évaluation des étudiants.

Il est cependant à noter que, concernant le recrutement, le nombre d'étudiants reçu chaque année à l'Ecole est déterminé par le Ministère. L'adéquation des moyens dont dispose l'Ecole pour maintenir un enseignement de qualité est posée, au regard de l'augmentation du nombre d'étudiants intégrés par promotion imposé par le Ministère depuis 2013 (+20 par an). Du fait des installations disponibles et du nombre très élevé de cas cliniques traités, cette augmentation devrait avoir peu d'impact pour l'enseignement clinique. Mais, d'un point de vue plus général, l'absence de moyens supplémentaires pour assurer une augmentation de 17% des effectifs chaque année pourrait engendrer des difficultés, malgré la mobilisation des enseignants pour en limiter les effets.

Suggestions

L'évolution pédagogique est le fondement des actions à mettre en œuvre dans les prochaines années. Les objectifs et les actions retenues dans le projet d'établissement visent à poursuivre cette évolution, par un renforcement de l'approche compétences et la mise en œuvre privilégiée de méthodes pédagogiques actives.

En particulier, différentes actions doivent être conduites :

- la poursuite du développement du nouveaux cursus en privilégiant les approches interdisciplinaires, basée sur la définition pour chaque semestre d'un nombre réduit d'unités de compétences.
- l'augmentation de la proportion de méthodes pédagogiques actives :
 - poursuivre la réduction des cours magistraux dans les trois premières années d'études,
 - promouvoir les méthodes pédagogiques telles que les « classes inversées »,
 - instaurer un contrat pédagogique avec les étudiants, et en particulier pour les étudiants en difficulté,
- commencer dès la première année une préparation progressive aux activités cliniques, reposant en particulier sur l'apprentissage des gestes de base sur mannequins et modèles inertes,
- mettre en œuvre des rotations cliniques plus équilibrées.

En outre, l'accompagnement de l'évolution pédagogique par des outils informatiques doit être développé. Dans un premier temps, l'achat de tablettes tactiles est envisagé, en particulier pour la mise en œuvre des évaluations.

2.1.2. Autres formations de deuxième cycle

La carte des principales formations auxquelles participait l'EnvA avant la réforme des masters était la suivante :

Mention	Spécialité(s)	Porteur	Statut EnvA
Biologie cellulaire, physiologie et pathologies	Reproduction et développement	Université Paris Diderot	Co-habilité
Aliments et bio-produits. Nutrition, santé	Analyse des risques des biocontaminants liés à l'alimentation humaine et animale	Agro-Paris Tech	Co-habilité
Biologie - Santé	Agents infectieux : interaction avec leurs hôtes et l'environnement	Université Versailles - Saint-Quentin	Co-habilité
Biologie intégrative	Génétique animale, génome et diversité	Agro-Paris Tech	Co-habilité
Biologie - santé	Surveillance épidémiologique des maladies humaines et animales	UPEC	Co-habilité
Infectiologie : microbiologie, virologie, immunologie	Microbiologie appliquée et génie biologique	Université Paris Diderot	Etablissement partenaire
Biologie intégrative et physiologie	Nutrition, qualité et santé	Université Pierre et Marie Curie	Etablissement partenaire

Dans le cadre de la campagne actuelle d'accréditation de l'offre de formation des établissements de la vague E, l'EnvA reste associée à plusieurs projets :

- dans la mention « santé » du dossier d'accréditation de l'UPEC, pour le parcours « surveillance épidémiologique des maladies humaines et animales (SEMHA) », qui reste individualisé ;
- dans la mention « biologie intégrative et physiologie » du dossier d'accréditation de l'université Paris-Saclay, pour le parcours « biologie prédictive et intégrative animale », et, par la participation individuelle d'enseignants-chercheurs, dans les mentions « biologie-santé » et « nutrition et sciences des aliments ».

Le flux d'étudiants inscrits à l'EnvA est de l'ordre d'une dizaine par an, majoritairement pour le master SHEMA (7 à 8 par ans au total, dans la cadre de promotions d'une quinzaine d'étudiants au total). Pour les autres masters, le flux d'étudiants reste irrégulier.

A l'issue de l'évaluation par l'HCERES, et conformément au projet d'établissement, l'EnvA s'inscrit dans la démarche de co-accréditation pour les formations où cette démarche apparaît la plus pertinente.

2.1.3. Formations de troisième cycle

Approfondissement et spécialisation vétérinaires

Dans le prolongement de la formation initiale vétérinaire, l'EnvA dispense de formations complémentaires cliniques conduisant à des diplômes obtenus suite à deux types de formation :

- des formations cliniques courtes (un an), qui correspondent essentiellement à l'internat,
- des formations cliniques longues, d'une durée de 3 ans, conduisant à une spécialisation vétérinaire (résidanat).

L'internat en clinique animale est une formation de haute technicité qui a pour objectif l'approfondissement des connaissances et compétences dans le domaine choisi : « animaux de compagnie, « équine » ou « ruminants ». Il est ouvert aux docteurs-vétérinaires, et est sanctionné par un diplôme national. Il est accessible par un concours commun aux quatre Ecoles Nationales vétérinaires. L'EnvA est autorisée à recruter annuellement 20 internes dans le domaine « animaux de compagnie », 8 en « équine » et 3 en « ruminants ».

En France, deux voies peuvent conduire à une spécialisation vétérinaire :

- l'obtention d'un diplôme national, el Diplôme d'Etudes National Spécialisé (DESV),
- L'obtention d'un diplôme relevant d'un collège européen de spécialistes.

Actuellement, à l'Ecole, 40 cliniciens sont titulaires de diplômes de spécialisation d'origine nationale, européenne ou américaine (cf. annexe 3), et sont susceptibles d'encadrer des résidents.

Des programmes de résidanat européens sont en cours dans de une quinzaine de spécialités. En outre, 7 étudiants sont accueillis en DESV « anatomie pathologique vétérinaire », et 2 préparent au CIRALE le DESV « Elevage et pathologie des Equidés, option biomécanique et pathologie de l'appareil locomoteur ». Les résidents sont payés dans le cadre de contrats de travail, soit avec l'Ecole, soit privés.

Doctorat

En tant que membre fondateur de la CoMUE Paris-Est, l'ENVA a délégué, comme ses partenaires, l'organisation et le suivi de la formation doctorale. Les entités de recherche de l'ENVA ont ainsi vocation à inscrire leurs doctorants dans les Ecoles Doctorales « Sciences de la vie et de la santé » (SVS), « Agriculture Alimentation Biologie Environnement Santé » (ABIES) et « Santé Publique » (SP), dont UPE demande respectivement le renouvellement de l'accréditation, la co-accréditation et l'association.

Au total, environ 8 thèses d'université sont soutenues chaque année, sous la supervision d'un enseignant-chercheur de l'EnvA, soit une présence simultanée de l'ordre de 20 à 25 étudiants de troisième cycle.

Commentaires et suggestions

L'EnvA dispose d'un nombre élevé de spécialistes, ce qui représente un grand avantage pour la formation vétérinaire. La politique de l'Ecole vise maintenant à développer le recrutement de résidents, dans chaque domaine où ils peuvent être encadrés par un spécialiste européen. Une charte des résidents visant à harmoniser tous les programmes de résidence vient d'être publiée, pour une application à partir de la rentrée universitaire 2015.

2.1.4. Formation continue

Actions mises en œuvre

L'ENVA a une longue tradition de formation continue. Ces formations, dispensées par les enseignants à destination des confrères praticiens ou salariés des secteurs public et privé, sont majoritairement organisées en direct par l'établissement. Depuis le 1^{er} septembre 1996 l'établissement dispose d'un service administratif dédié à la mission de formation continue, dirigé par un enseignant-chercheur. Le bureau de la formation continue est constitué de quatre agents. Chaque responsable de formation, qui est toujours un enseignant de l'établissement, est plus particulièrement chargé du suivi pédagogique et scientifique des formations, et des relations avec les intervenants.

Les figures 6 et 7 recensent les formations diplômantes et qualifiantes mises en œuvre en 2012-2013.

Depuis ce recensement, d'autres éléments méritent d'être soulignés :

- une plate-forme d'auto-formation et de e-learning, distincte de EVE, dénommée AlForPro, est disponible depuis 2013 ;
- par ailleurs, en 2013, l'EnvA est devenu le partenaire éducatif et scientifique du congrès de FranceVet, qui se déroule à Paris sur la même base que celle du London Vet Show, organisé en partenariat avec le Royal Veterinary College de Londres . La 3^{ème} session de FranceVet aura lieu en Juin 2015 ;
- Enfin, des formations nouvelles sont désormais proposées, notamment :
 - une formation à distance à la réglementation sanitaire (7 inscrits en 2014)
 - une formation à l'habilitation sanitaire (17 inscrits en février 2014 et 23 en juin 2014)
 - un diplôme d'école en « cynésiologie, physiothérapie et réadaptation (options équine et canine), programmé en 2015-2016.

Figure 6 : Formations qualifiantes organisées par l'établissement (2012-2013)

Intitulé de la formation	Nombre de participants	Nombre total d'heures
Chirurgie digestive des carnivores	42	8h
Chirurgie coelioscopique	7	8h
Chirurgie orthopédique	12	8h
Endurance équine	13	8h
Initiation à la pratique de l'anesthésie	5	16h

Mesure de la pression artérielle	19	8h
Echocardiographie pratique des animaux de compagnie niveau 1	30	8h
Echocardiographie pratique des animaux de compagnie niveau 2	14	8h
Dermatologie au quotidien	11	35h
Gestion de la douleur par anesthésie loco-régionale	13	8h
Physiothérapie niveau 1	16	24h
Physiothérapie pour les ASV	5	35h
Formation à distance en épidémiologie	9	24h
Trichinellose	29	16h
Autopsie des bovins	13	8h
Médecine du comportement	35	4h
Formation membres des comités d'éthique	25	16h
Examen Clinique du cheval boiteux (*)	37	16h
Diagnostic échographique: membres distaux jusqu'au ligament suspenseur (*)	36	16h
Diagnostic échographique: partie proximale des membres et colonne vertébrale (*)	34	16h

(*) Formation dispensée au CIRALE

Figure 7 : Formations diplômantes organisées par l'établissement (2012-2013)

Intitulé de la formation	Nombre de participants	Nombre total d'heures
Formation à l'expérimentation Animale	81	80h
CEAV Médecine du Comportement des Animaux Domestiques	19	280h
CEAV Médecine Interne (Praticien)	40	280h
CEAV Médecine Interne	8	280h
CEAV Médecine Interne (module pour auditeur libre)	7	20h
CES/ MASTER Epidémiologie	14	390h
DE Pathologie Aviaire	17	140h
DE Médecine, Nutrition, Phytothérapie et Micronutrition	16	120h
DE Ophtalmologie	24	120h
DE Relation Homme-Chien	23	120h
DIE Médecine vétérinaire de catastrophe et d'environnement	15	40h

Commentaires

Chaque formation fait l'objet d'une évaluation par le biais d'un questionnaire remis à chaque participant au terme de celle-ci. Les informations collectées sont transmises aux responsables des dites formations pour faire les ajustements nécessaires. Globalement le niveau de satisfaction est élevé.

Le public concerné par les formations dispensées est à plus de 99% constitué par des confrères praticiens ou salariés des secteurs public et privé, ou par de jeunes diplômés.

La plupart des enseignants-chercheurs de l'établissement prêtent leur concours, de façon sporadique ou régulière, à des formations analogues dispensées dans d'autres établissements vétérinaires ou non-vétérinaires, ou à des formations organisées par diverses structures professionnelles. Ces activités sont prises en compte lors de la rédaction des rapports d'activité demandés dans le cadre de la progression de carrière.

Suggestions

Différentes pistes d'amélioration et de développement de la formation continue sont identifiées :

- développer l'offre de formation dans tous les domaines de compétences de l'Ecole, en s'appuyant sur un « business plan » consolidé ;
- mieux valoriser le label « Alfort », qui est une marque déposée ;

- étendre l'offre de formation à d'autres publics, particulièrement les assistants vétérinaires, et les publics non vétérinaires (exploitants agricoles, techniciens, chercheurs, etc.) ;
- établir des contrats de formation continue pour les praticiens, en lien avec les organisations professionnelles ;
- poursuivre le développement de la plateforme d'e-learning AlforPro.

2.2. Recherche

2.2.1. Structuration de la recherche

Organisation

L'EnvA constitue une école externe rattachée à l'Université Paris Est-Créteil Val de Marne (UPEC) et un membre fondateur de l'Université Paris-Est (UPE). Ses activités scientifiques sont étroitement liées à celles de ses partenaires stratégiques tels que l'UPEC, trois Établissements publics à caractère scientifique et technologique (INRA, INSERM, CNRS) et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES). Le siège de cette dernière institution étant installé sur le site de l'ENVA depuis novembre 2014, le campus de Maisons-Alfort constitue un élément fort du pôle « Santé et Société » d'UPE. Des liens fonctionnels importants existent également entre l'ENVA et d'autres Instituts de recherche en biologie tels que l'Institut Pasteur. Pour atteindre ses objectifs, la recherche de l'ENVA s'appuie sur une interaction étroite avec ses activités d'enseignement et sur un potentiel unique en recherche clinique vétérinaire.

L'EnvA a une mission de production scientifique dans le domaine des sciences vétérinaires et d'organisation de la recherche correspondante. La recherche vétérinaire s'est progressivement élargie de la santé animale à la santé publique et plus récemment à la santé globale :

- La recherche en santé animale concerne l'amélioration du bien-être, de la qualité de vie et des soins aux animaux, mais aussi l'optimisation économique et environnementale de leur gestion zootechnique pour les espèces d'élevage ;
- La recherche vétérinaire vise aussi l'amélioration de la santé humaine dans le contexte :
 - de la sécurité sanitaire des aliments ;
 - des maladies infectieuses et parasitaires zoonotiques ;
 - ou de l'étude de l'animal comme modèle pour favoriser l'exploration de la pathogenèse des maladies humaines ou animales et de l'efficacité et de l'innocuité de nouvelles interventions thérapeutiques. Dans ce dernier cas, il devient fréquent qu'une innovation thérapeutique initialement dédiée à la médecine humaine puisse se traduire par des améliorations parallèles de l'offre de soins aux animaux ou vice versa.

Ces exemples illustrent les interactions étroites entre santé animale, santé humaine, environnement et « santé globale » (« vet for food, vet for health, vet for planet », « One World One Health »). En outre, ils révèlent combien il est essentiel d'en consolider les racines, voire de créer d'autres alliances.

Pour la structuration de sa recherche, l'EnvA a favorisé le rapprochement de toutes ses entités de recherche avec d'autres structures afin d'accroître leur potentiel scientifique (masse critique, infrastructures, convergence scientifique). Le souhait est de constituer prioritairement des entités en cotutelles (Unités Mixtes de Recherche et/ou Unités Sous Contrats avec l'INRA). Ces entités s'appuient sur les cadres scientifiques relevant de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du MAAF (enseignants-chercheurs, ingénieurs de chercheurs) et des tutelles partenaires (ANSES, INRA, INSERM, CNRS, UPEC). La politique scientifique de l'EnvA est ainsi étroitement articulée avec celles de ses partenaires scientifiques, et en interdépendance. Les entités dont l'ENVA souhaite demander la cotutelle peuvent organiser leur activité sur son propre campus ou au sein d'établissements partenaires. Au cours des trois dernières années, 52 à 57 enseignants-chercheurs sur environ 80 (~70%) ont mené leur activité dans une entité reconnue et évaluée par l'AERES. Un objectif crucial est d'augmenter ce pourcentage.

De façon générale et non-exhaustive, l'axe « Maladies animales, zoonoses et risques infectieux » est étroitement lié aux entités de recherche commune avec l'ANSES, l'INRA et l'UPEC. L'axe « Physiopathologie et thérapie du muscle, de l'appareil locomoteur et de la reproduction » recouvre des entités conjointes avec l'UPEC, l'INSERM, l'UPEC et l'INRA.

Ces axes sont en adéquation avec la participation de l'établissement à différents projets financés par les Programmes Investissement d'Avenir (Laboratoires d'excellence « Integrative Biology of

Emerging Infectious Diseases (IBEID) » et « Regenerative biology and medicine (REVIVE) » ; « Réseau de Centres de Ressources Biologiques pour les animaux domestiques (CRB-ANIM) ». Ils s'appuient sur les forces de l'établissement en recherche clinique vétérinaire et s'articulent avec ses activités d'enseignement (Masters, Ecoles Doctorales). La liste des entités de recherche qui ont été évaluées par l'AERES en Vague E est détaillée ci-après.

Les axes thématiques correspondent aussi aux orientations données par les partenaires stratégiques de l'établissement dans ces différents thèmes (ANSES, INRA, INSERM, CNRS, UPEC et Institut Pasteur) et s'insèrent dans les domaines du pôle Santé et Société d'UPE (Domaines « Risques infectieux et maladies infectieuses émergentes » et « Protection et soins de l'animal et de la plante »).

L'objectif de l'EnvA est de rendre son activité la plus visible possible dans ses axes thématiques, en orientant sa fonction de représentation vers les institutions et organismes correspondants. L'EnvA souhaite également renforcer son implication pédagogique dans les formations doctorales et/ou de Masters dans ces domaines. Les axes thématiques sont également des éléments de structuration de l'établissement dans son environnement international, au travers des projets et réseaux de recherche (projet européens, etc) et de l'accueil de chercheurs et d'étudiants étrangers.

La liste des entités de recherche et axes scientifiques thématiques est la suivante :

- Axe «Maladies animales, zoonoses et risques infectieux » :
 - Virologie (UMR INRA-ENVA-ANSES)
 - Biologie Moléculaire et Immunologie Parasitaires et Fongiques (BIPAR, UMR ENVA-ANSES, USC INRA)
 - Dynamique de la colonisation fongique de l'épithélium respiratoire chez l'Homme et l'animal (DYNAMYC, Equipe UPEC-ENVA ; UPEC Déposant)
 - Epidémiologie des maladies infectieuses animales, unité actuellement en recomposition avec l'ANSES. En accord avec la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du MAAF, elle devra faire l'objet d'une évaluation hors vague.
- Axe « Physiopathologie et thérapie du muscle, de l'appareil locomoteur et de la reproduction » :
 - Biomécanique et Pathologie Locomotrice du Cheval (BPLC, USC INRA)
 - Biologie de la Reproduction (BDR, UMR INRA-ENVA ; INRA Déposant)
 - Deux équipes de l'Institut Mondor de Recherche Biomédicale (Equipe INSERM-UPEC-ENVA) :
 - Biology of the neuromuscular system »
 - Pharmacological strategies and experimental therapeutics for myocardial ischemia and heart failure »
 - Biomécanique et biomatériaux ostéo-articulaires (B2OA, UMR Paris Diderot-CNRS-ENVA)

Dans ces différentes structures, le bien-être animal est assuré par un comité d'éthique en expérimentation animale (Cometh n°16, ANSES-ENVA-UPEC) et un comité d'éthique en recherche clinique (Comerc).

Dispositifs de pilotage

La politique scientifique de l'EnvA est définie par son conseil d'administration (CA) et son conseil scientifique (CS). Elle est mise en œuvre par la direction de l'Ecole et la direction scientifique. Le CS est constitué de représentants des différentes catégories de personnels et de personnalités reconnues pour leurs compétences scientifiques ou professionnelles et nommées par le CA. Le directeur de l'EnvA et le directeur scientifique en sont membres invités. Le CS a pour mission de proposer au CA les orientations à donner aux activités de recherche de l'établissement. Il est consulté sur la répartition des crédits budgétaires de recherche, sur les caractéristiques des emplois d'enseignants-chercheurs et d'ingénieurs de recherche, sur la création ou la transformation d'unités de recherche et sur le projet d'établissement pour les domaines relevant de sa compétence. Il assure la liaison entre l'enseignement et la recherche et donne, à ce titre, son avis sur les projets de création ou de modification de diplômes d'établissement et sur les demandes d'habilitation à délivrer des diplômes nationaux.

Les objectifs et les modalités de fonctionnement des pôles de recherche sont précisés dans le règlement intérieur d'établissement. Ces axes servent aussi désormais de ligne directrice dans la politique d'attribution des emplois, notamment dans l'affectation des postes d'enseignants-chercheurs. En effet, cette affectation est souvent motivée par un besoin pédagogique mais elle ne sera envisagée qu'en adéquation avec un profil de recherche précis, « réaliste » et cohérent avec la politique scientifique de l'ENVA. Une gestion prévisionnelle des emplois permettra également de veiller à l'équilibre des forces dans les différentes entités de l'EnvA.

2.2.2. Appui à la recherche

Le Biopôle Alfort

Le Biopôle Alfort, en cours de structuration et de développement, fédère les activités de diagnostic dans les domaines de l'anatomie pathologique et des différents secteurs de la biologie clinique (bactériologie, parasitologie, mycologie, biochimie clinique, hématologie et pharmacotechnie). Son objectif premier est d'assurer des analyses biologiques en soutien à l'activité clinique de l'établissement. Ses services sont également offerts aux praticiens et institutions extérieures.

En corollaire de ses activités d'analyse, le Biopôle propose aux cliniciens un appui scientifique et technique, concrétisé notamment lorsque nécessaire par un conseil sur le choix des prélèvements et l'interprétation des résultats. Le Biopôle travaille également avec divers autres partenaires au sein de l'établissement ou avec l'extérieur, notamment par le biais de conventions.

L'Institut de recherche clinique animale (IRCA)

La plateforme de recherche clinique vétérinaire de l'EnvA, dénommée « Institut de Recherche Clinique Animale » (IRCA) a été créée le 4 avril 2011. Cette plateforme de recherche clinique est le regroupement, au sein d'une même structure, d'équipements et de moyens humains destinés à offrir à une communauté d'utilisateurs des ressources pour la réalisation d'un projet de recherche clinique.

L'IRCA propose à la communauté scientifique et médicale ainsi qu'aux promoteurs institutionnels ou industriels un soutien conceptuel et méthodologique à l'élaboration d'essais cliniques vétérinaires au sein ou hors de l'établissement, dans les conditions d'assurance qualité et de bonnes pratiques cliniques vétérinaires. Le développement d'essais multicentriques est un enjeu national à relever dans le cadre de l'Institut Agronomique, Vétérinaire et Forestier de France, auquel l'IRCA apportera sa contribution.

Le Centre de Recherche Biomédicale (CRBM)

Le CRBM est une plate-forme ouverte aux partenaires privés et publics. C'est une structure de collaboration scientifique dont la vocation est de réaliser des études de recherche fondamentales et précliniques mettant en œuvre l'animal de laboratoire. Inauguré en 2008, le CRBM permet d'héberger des animaux, de la souris aux petits ruminants, dans des conditions de confinement pouvant aller jusqu'au niveau 3, et de réaliser différents types d'expérimentation. Elle est ouverte aux équipes de recherche, présentes ou non sur le site, aux laboratoires et aux industriels privés.

Des partenariats spécifiques permettent le recours à d'autres plateformes, par exemple pour la biologie moléculaire (ressources « omiques ») ou la découverte et la caractérisation de nouveaux agents infectieux (Institut Pasteur, UPEC, INRA). Cela est aussi facilité par le rapprochement avec les départements Hospitalo-universitaires de l'UPEC (« Thorax - Vaisseaux - Sang », « Neurologie et Psychiatrie » et « Virus - Immunité - Cancer »).

2.2.3. Valorisation de la recherche

Le suivi des activités de recherche de l'EnvA est assuré par la direction scientifique. Chaque année, l'évaluation de la dotation dédiée aux programmes de recherche s'appuie particulièrement sur le suivi des publications scientifiques, du nombre de thèses soutenues et du nombre de cadres scientifiques actifs dans les entités de recherche. Seuls les cadres dépendants de la DGER intégrés dans une entité de recherche reconnue sont pris en compte dans le calcul de la dotation. L'EnvA souhaite renforcer la valorisation de sa production scientifique et propose pour cela un programme de communication.

Grâce à ses équipements et ses unités de recherche, l'EnvA publie plus de 80 à 90 publications par an dans des revues reconnues dans les domaines de recherche concernés. Ceci représente en moyenne plus d'un article par an pour les enseignants-chercheurs ayant une activité de recherche significative. Le facteur d'impact médian est de l'ordre de 2,5 chaque année, ce qui correspond à des revues vétérinaires de rang élevé. De nombreux articles supplémentaires sont publiés dans des revues vétérinaires nationales ou dans des livres à vocation éducative.

Figure 8a: Evolution du nombre de publications de l'EnvA

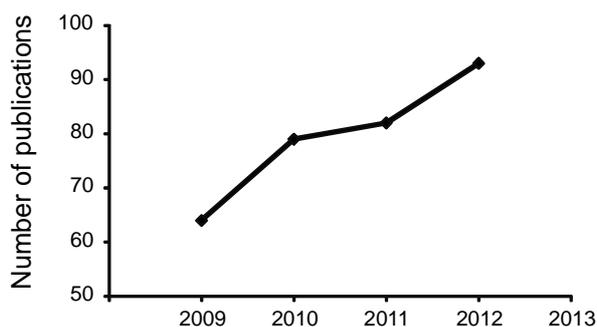
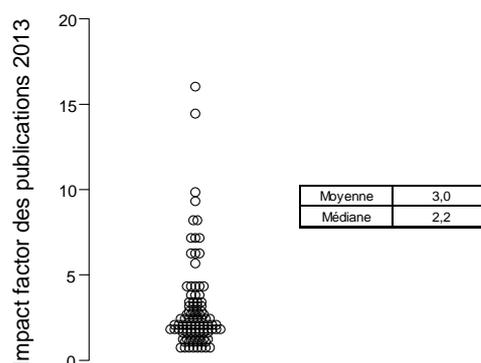


Figure 8b: Impact factor des publications 2013



Depuis 2013, l'EnvA est associée à la « Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) Ile-de-France Innov », en tant que membre fondateur d'UPE. Cela constitue un atout pour l'établissement qui a signé un accord cadre lui confiant ses activités de valorisation et de transfert de technologie. Pour les structures en cotutelle, cet accord prévoit également une collaboration « non exclusive » afin de ne pas entraver les accords existants avec d'autres structures de valorisation indépendantes de la SATT (notamment avec l'INRA et INRA-transfert).

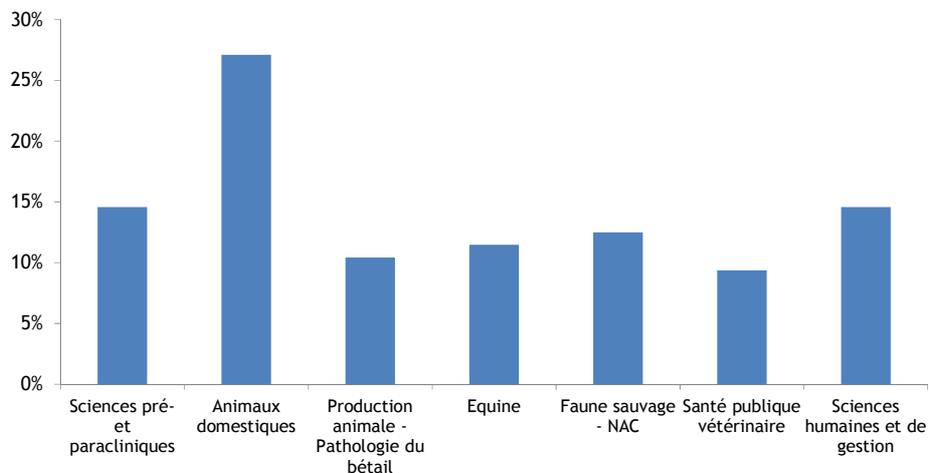
2.2.4. Lien formation-recherche

Tous les étudiants vétérinaires peuvent tirer bénéfice des activités de recherche de l'EnvA. Un parcours de formation par la recherche est en cours d'introduction dans le cursus de formation vétérinaire. Il comprend des conférences de chercheurs, afin d'illustrer les applications dans le domaine de la recherche de notions théoriques précédemment enseignées. Ce « parcours recherche » représentera lorsqu'il sera pleinement déployé 10 à 15h par semestre. Il doit permettre de donner à tous les étudiants les éléments nécessaires pour l'accès aux formations de troisième cycle axées sur la recherche.

Actuellement, environ 8 à 10% des étudiants récemment diplômés poursuivent des études dans le domaine de la recherche (Master). Ces étudiants de master peuvent être intégrés dans les laboratoires de l'EnvA, ou dans des laboratoires externes à l'Ecole. Dans la plupart des cas, ils poursuivent leurs études en doctorat. En effet, au-delà de l'implication de l'EnvA dans la formation *a et par* la recherche (3^{ème} cycle), le lien formation-recherche est particulièrement fort au travers de la préparation de la thèse de doctorat vétérinaire par tous les étudiants. La majorité d'entre eux choisit en effet d'établir un travail expérimental qui lui permet de s'initier au questionnement et à la méthode propre à la démarche scientifique et à la recherche. Par ses missions d'encadrement, l'ensemble du corps professoral garantit l'adossement formation-recherche dans tous les champs d'application des sciences vétérinaires. Le lien est bien sûr particulièrement étroit dans les domaines pour lesquelles des unités de recherche sont présente à l'EnvA. A titre d'exemple, au cours de l'année 2013, 60 thèses de doctorat vétérinaire ont été soutenues à la suite d'un travail impliquant une démarche expérimentale par l'étudiant sur 96 thèses soutenues au total. Ce ratio d'environ 2/3 est conservé au travers des différentes années. La figure ci-dessous représente la

répartition thématique des thèses soutenues, en s'appuyant sur l'exemple des 96 soutenues en 2013.

Figure 9: Pourcentage de thèses de doctorat vétérinaire soutenues en 2013, en fonction des principaux domaines d'activités



2.3. Documentation

2.3.1. Informations factuelles

La bibliothèque de l'EnvA a été instituée dès la création de l'Ecole, en 1766. A la fin du 19^{ème} siècle, elle a été installée au premier étage du bâtiment le plus prestigieux de l'Ecole, qui abrite également le musée Fragonard. La bibliothèque comprend 180 000 volumes, et constitue l'une des plus riches au monde dans le domaine de la médecine vétérinaire.

Sa surface totale est de 800 m² et comprend une grande salle de lecture de 96 m². Deux autres petites salles de lecture sont disponibles pour les utilisateurs. Les salles de lecture comprennent une centaine de places, et sont équipées de six ordinateurs, un scanner, deux photocopieurs et d'une connexion WiFi.

La bibliothèque dispose de 2300 périodiques, dont 2150 dans le cadre d'une souscription à Elsevier, et 150 dans le cadre d'autres souscriptions. Afin qu'ils puissent être consultés à distance, ces périodiques sont mis en ligne dès que possible. Les étudiants et les enseignants-chercheurs peuvent accéder aux périodiques et services en ligne à partir de n'importe quel ordinateur dans les quatre écoles vétérinaires.

Les différents ouvrages sont référencés sur le catalogue de la bibliothèque depuis 1980. Ils comprennent des monographies, les thèses de doctorat vétérinaire soutenues dans les quatre écoles, les publications scientifiques des chercheurs de l'EnvA, des numéros spéciaux de revues...

La bibliothèque est en lien avec celles des autres écoles vétérinaires de France. Elle entretient également des liens réguliers avec le réseau mondial des facultés ou écoles vétérinaires, et appartient au réseau des bibliothèques d'Université Paris-Est.

La numérisation de livres anciens constitue un enjeu majeur pour la conservation et la valorisation du patrimoine. Elle permettra d'augmenter et de faciliter leur utilisation par les chercheurs, y compris ceux qui travaillent dans les domaines de l'histoire et des sciences sociales. La bibliothèque a développé dans ce sens un projet avec la bibliothèque de Santé-paris, un département de l'université Paris V. dans ce cadre, notre bibliothèque est responsable du choix et de la mise en ligne de la collection vétérinaire. Jusqu'à présent, 320 livres anciens vétérinaires sont disponibles en utilisant le lien suivant :

<http://www2.biusante.parisdescartes.fr/livanc/?intro=alfort&statut=charge>.

La bibliothèque de l'EnvA est également intégrée dans un programme de numérisation conduit par la Bibliothèque Nationale de France (BNF). La plus ancienne revue vétérinaire, le Recueil de Médecine Vétérinaire, a été numérisée depuis son premier numéro (1824) jusqu'à 1942, ainsi que le Bulletin de la Société Centrale Vétérinaire (1864-1927), La Clinique Vétérinaire (1843-1868), le Journal de Médecine Vétérinaire Théorique et Pratique (1830-1836). Jusqu'à présent, 165 000 pages sont ainsi disponibles en ligne.

Outre la bibliothèque centrale, trois unités pédagogiques disposent d'une bibliothèque spécifique : Nutrition, Parasitologie, Physiologie et Productions animales.

La bibliothèque est ouverte cinq jours par semaine, de 9h à 18h. Elle ferme trois semaines au mois d'août. Son personnel permanent est constitué de trois personnes, qui accueillent et offrent un appui aux utilisateurs de la bibliothèque, actualisent les journaux en ligne, indexent les documents, et portent une attention particulière à la gestion des thèses de doctorat vétérinaire.

Les étudiants de première année reçoivent 4 heures de cours relatives à la « méthodologie de l'information scientifique et technique », permettant de découvrir les utilisations de la bibliothèque, les modalités de la recherche bibliographique et les bases de données. Cette séquence permet également de donner des éléments concernant les droits d'auteur et les règles bibliographiques.

2.3.2. Commentaires

L'enjeu majeur de la bibliothèque est de moderniser son fonctionnement. Même s'il s'agit d'une bibliothèque historique et reconnue, elle a souffert d'un manque de projet à long terme, conduisant à conserver un grand nombre de documents papiers qui n'ont plus d'intérêt pour les études vétérinaires. Le nombre d'exemplaires de thèses est en particulier trop élevé, et occupe une place trop importante dans les zones de stockage. Les périodiques qui sont désormais en ligne occupent encore une place importante, et réduisent l'espace disponible pour des ouvrages plus contemporains de médecine vétérinaire.

2.3.3. Suggestions

Une nouvelle bibliothécaire a été nommée en Septembre 2014. En tant que conservateur de la bibliothèque, elle développe un nouveau projet, dont le but est d'offrir des installations plus accueillantes pour la consultation des ouvrages, et d'assurer la qualité de la conservation des documents, aussi bien papier que numérisés.

Une nouvelle organisation de l'espace va être proposée. Les documents papier qui ne sont plus dans le champ d'intérêt de la bibliothèque seront détruits ou vendus. Une nouvelle gestion des thèses de doctorat vétérinaire sera développée, conduisant à réduire le nombre d'exemplaires papier et au développement de la numérisation. Ces mesures permettront la réorganisation des espaces de stockage comme des salles de consultation.

3. Stratégie de structuration et d'animation de campus

3.1. Schéma directeur immobilier

3.1.1. Implantation actuelle



L'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort est un établissement public à caractère administratif, créé en 1766 dans le hameau d'Alfort, à proximité de Paris. Depuis presque 250 ans, l'Ecole s'est développée et s'est adaptée à de nombreuses évolutions de contexte, en restant localisée sur son site d'origine.

Le développement de certains enseignements a conduit l'Ecole à créer deux sites distants. En 1975 a été acquis le domaine du Croisil, à Champignelles dans le département de l'Yonne, afin d'y implanter un centre d'application consacré aux animaux de production. Le Centre d'Imagerie et de Recherche sur les Affections Locomotrices Equines (CIRALE) a été construit en 1999, à Goustranville (Calvados). Le CIRALE est une référence mondiale pour les troubles locomoteurs du cheval.

Le site principal de l'EnvA, à Maisons-Alfort, est implanté sur un terrain de 11,9 hectares, comprenant 29 bâtiments, dont 2 résidences universitaires. La surface totale au sol de ces bâtiments est d'environ 57 000 m². Outre l'EnvA, d'autres entités sont présentes sur le site, notamment : l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), la Société hippique de l'école vétérinaire d'Alfort (SHEVA - association de la ville de Maisons-Alfort), l'Institut français du porc (IFIP) (voir plan du site en annexe 4).

Une partie de ces bâtiments, ainsi que le sol de l'Ecole, sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Trois bâtiments ont été inaugurés récemment ou le seront prochainement : le Centre de Recherches BioMédicales (CRBM, 2008), la clinique des petits animaux du Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire d'Alfort (CHUVA, 2009), et le bâtiment Camille Guérin (2015).

Le site de Goustranville (CIRALE) est situé sur un terrain de 19 ha, sur lequel les bâtiments couvrent une surface de 2725 m² (voir plan du site en annexe 5). Le centre est doté d'équipements ultramodernes destinés à l'examen du cheval, en particulier dans le domaine de l'imagerie médicale.

Le centre d'application de Champignelles (CAPA) comprend une ferme de 86 ha. Outre les bâtiments de la ferme, le site comprend trois bâtiments, l'un consacré à l'hébergement et à la restauration des étudiants (capacité d'accueil : 33 personnes), un deuxième à l'enseignement, le troisième étant une salle d'autopsie (voir plan du site en annexe 6). La ferme comprend des animaux destinés à un usage pédagogique dans le domaine des productions animales (troupeau de brebis, vaches allaitantes, cerf et rucher). Le centre sert également de base pour des visites d'élevage, des visites à l'abattoir de Migennes, distant de 50 km, et des travaux pratiques d'inspection des viandes.

3.1.2. Orientations du schéma

Le schéma directeur immobilier, élaboré en collaboration entre l'Ecole, sa tutelle et, de façon plus générale, tous les services de l'Etat concernés, doit permettre d'ici 2020 la poursuite de la restructuration et de la rationalisation du site, en regroupant des activités dispersées pour favoriser les synergies (départements d'enseignement, laboratoires), et en réduisant le coût de fonctionnement lié à la vétusté de certains bâtiments. Sa réalisation fait l'objet de financements dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020, à hauteur de 45 M€.

Pour mener à bien ce schéma directeur, un financement complémentaire de 30 M€ est nécessaire. Des études sont en cours pour envisager les scénarios permettant de réunir tout ou partie de ce financement.

3.1.3. Commentaires et suggestions

L'Ecole a eu la chance ces dernières années de bénéficier de financements permettant des constructions neuves dans des domaines stratégiques. Un autre atout est de disposer de deux sites distants, qui sont très utiles à la mise en œuvre du cursus vétérinaire dans toutes ses dimensions.

Il reste cependant sur le site d'Alfort beaucoup d'anciens bâtiments encore en service, dont la clinique équine et la clinique des animaux de production, même s'ils ont fait récemment l'objet d'une rénovation partielle pour améliorer les conditions de biosécurité. Comme indiqué précédemment, il est donc absolument nécessaire de mener à bien le schéma directeur immobilier.

3.2. Valorisation du patrimoine

3.2.1. Description

L'EnvA est particulièrement engagée dans le domaine de la valorisation du patrimoine, où elle présente une offre d'une ampleur rare. Ses collections sont réunies au sein d'un musée, le musée Fragonard, constitué en Musée de France au sens de la Loi de janvier 2002. Les collections sont formées de 9.500 objets inventoriés, dont 4.200 sont exposées au public. Faire partie de la famille des Musées de France implique le respect des trois missions de ce type de musée à savoir la conservation des collections - leur inventaire - leur sauvegarde, l'accroissement raisonné des collections - la médiation - l'ouverture au public, l'animation, la participation à des expositions, émissions de télévision ou de radio, publications...- et la recherche. Comme tous les Musées de France, le musée Fragonard est ouvert au public, coordonne une offre de culture scientifique généraliste ou dédiée par exemple aux élèves de l'enseignement secondaire, génère des interactions constantes entre l'établissement et la société civile. C'est un acteur reconnu de la vie culturelle francilienne, qui bénéficie d'un statut de musée national et s'intègre dans le dispositif culturel national et européen. Il reçoit un peu plus de 8.000 visiteurs par an.

Comme indiqué précédemment, l'EnvA bénéficie également d'une importante collection de livres précieux. L'ancienneté de sa bibliothèque, ouverte plus de vingt ans avant que ne survienne la Révolution française, a permis l'acquisition d'une somme incomparable d'ouvrages anciens qu'elle a enrichie par l'achat durant toute son histoire des livres et périodiques vétérinaires. Ceci en fait le partenaire de la Bibliothèque nationale de France (BnF) dans ce domaine scientifique, avec un statut de pôle associé et une affectation du dépôt légal. La bibliothèque a mis en œuvre un vaste programme de mise à disposition de ses ressources anciennes via la numérisation. Concrètement, elle a développé deux partenariats avec des institutions leaders dans le domaine de la mise en ligne des textes numérisés ; Gallica, site de ressources digitales de la BnF, a numérisé et diffuse des périodiques anciens issus des collections de l'EnvA ; la BiuSanté³ quant à elle diffuse dans sa collection medic@ des monographies précieuses, pour l'essentiel antérieures au XIXe siècle. En tout, ce sont 180.000 pages de périodiques et plus de 200 volumes qui sont ainsi mis gratuitement à la disposition du public dans le cadre d'une politique de partage qui s'amplifiera.

Enfin, l'EnvA est en elle-même un objet de patrimoine. Si son patrimoine matériel est médiatisé, il en est de même de son patrimoine immatériel. Son image, son histoire et ses archives, ses activités, sa culture d'établissement sont autant de valeurs qu'elle utilise dans le cadre de sa communication et de ses activités statutaires, à tel point que l'ensemble a été protégé par le dépôt d'une marque Alfort. L'EnvA ouvre ses portes lors d'événements aussi appréciés que les Journées européennes du patrimoine.

3.2.2. Commentaires et suggestions

Cette politique de valorisation et d'ouverture du patrimoine est déjà très développée pour un établissement de cette taille ; l'objectif est de maintenir et de structurer cette action en lui apportant des surfaces plus adaptées. L'EnvA est engagée dans un vaste plan de restructuration et le bâtiment historique qui accueille le musée et la bibliothèque sera affecté à ces activités de valorisation. Une étude sera conduite afin de déterminer les conditions d'une utilisation optimale des vastes salles de dissection, qui en sont aujourd'hui plus utilisées. L'idée serait de fonder un pôle de communication scientifique et culturelle incluant l'amphithéâtre historique du XIXe siècle, les vastes salles de dissection, ainsi que des espaces situés au 1er étage du même bâtiment afin d'y accueillir des expositions, des cycles de conférences, des colloques...

³ Bibliothèque inter-universitaire de Santé, Université Paris V René Descartes

3.3. Développement durable

3.3.1. Actions réalisées

L'enjeu du développement durable est fortement présent dans les politiques publiques dont l'EnvA doit être actrice. En particulier, la circulaire du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat prévoit que soit établies les dispositions assurant la prise en compte des objectifs d'un développement durable dans le fonctionnement des services et des établissements publics, dans toutes ses dimensions, économique, environnementale et sociale. Ces objectifs sont repris dans l'article 55 de la loi du 3 août 2009, qui stipule que « les établissements d'enseignement supérieur élaborent un « plan vert » pour les campus ».

Dans ce cadre, et sous l'impulsion de son ministère de tutelle, l'EnvA a mis en place entre 2010 et 2013 une commission Campus vert, visant à mettre en place des actions concrètes.

Le premier objectif fixé a été l'amélioration de la gestion des déchets sur le site. Sur le campus de l'EnvA, les catégories suivantes sont collectées séparément (les chiffres entre parenthèse sont les données 2014) : déchets ménagers (121t), déchets recyclables (emballages), papier (45t), verre (3,5t), batteries, cartouches d'encre, polystyrène expansé, matériaux encombrants (31t), déchets médicaux (59t), cadavres d'animaux (109t), déchets chimiques (1,4t) et déjections animales (195t). Le service espaces verts gère deux composteurs, qui permettent la réduction sur le site de la production de déchets végétaux. Les déchets ordinaires, y compris recyclables, sont collectés dans des containers regroupés dans douze îlots spécifiques répartis sur le campus. Ces containers sont vidés trois fois par semaine. Les papiers, piles, verre, cartouche d'encre, encombrants et déchets électroniques sont chacun d'entre eux collectés dans un point de collecte réservé à cet usage.

Les cadavres d'animaux sont transférés vers une chambre froide réservée à cet usage, puis collectés par une société d'équarrissage. Les déjections animales sont évacuées en fonction de leur catégorie selon la législation en vigueur.

Une attention particulière est portée aux Déchets d'Activités de Soins à risque infectieux (DASRI). Ces déchets sont placés dans des emballages spécifiques par les services qui en produisent, et ces services sont responsables de leur transfert vers des containers dans quatre emplacements de collecte répartis sur le campus. Ces containers sont vidés chaque semaine par une société agréée et incinérés.

Les déchets chimiques sont également collectés dans des containers spécifiques par les services qui les génèrent, selon trois catégories : produits toxiques, produits mutagènes et explosifs. Les produits mutagènes incluent tous les déchets médicaux et les excréments produits par des animaux sous chimiothérapie anti-tumorale. Les containers sont stockés dans un bunker et collectés par une société spécialisée.

Les déchets infectieux sont produits dans le cadre de deux laboratoires P3 et les trois laboratoires P2. Ces déchets sont inactivés à l'autoclave, avant d'être traités comme des DASRI.

Enfin, le marché de nettoyage prévoit un enlèvement sélectif des déchets dans chaque pièce de travail, des poubelles individuelles étant mises à disposition dans chaque bureau pour réaliser ce tri.

Outre celles liées à ce premier objectif, d'autres actions ont été mises en œuvre :

- des projets liés à l'immobilier :
 - raccordement des bâtiments de l'Ecole au système de géothermie de la mairie,
 - élaboration d'un cahier de prescription architectural, urbanistique et paysager qui régit les règles applicables à la construction ou à la réhabilitation de tout nouveau bâtiment, appliqué en particulier au dernier bâtiment construit (Bâtiment Camille Guérin).
- des actions de gestion et d'éducation environnementale (collecte des eaux de pluie pour l'arrosage du jardin botanique, compostage et désherbage essentiellement non chimique, ouverture du jardin botanique au public et organisation de visites pour les écoles primaires et l'université inter-âge) ;
- des actions liées à la propreté du site (opérations campus propre organisées par les étudiants, etc.) ;
- des actions en faveur de la biodiversité et de l'éducation naturaliste, supportées en particulier par le Centre d'Accueil de la Faune Sauvage d'Alfort. Le Centre, auquel

participent les étudiants volontaires, a pour objet de recueillir les animaux blessés, de les soigner et de les réhabiliter dans le but de les relâcher dans la nature.

3.1.2. Commentaires et discussion

L'enjeu du développement durable est fortement présent dans les politiques publiques dont l'EnvA doit être actrice. C'est pourquoi, en prolongement des actions déjà engagées, le projet d'établissement 2014-2017 prévoit la mise en œuvre d'une politique mieux structurée, englobant le développement durable dans ses composantes de sobriété environnementale et d'ouverture sociale. Elle se traduira notamment par l'élaboration d'un plan vert, la poursuite de l'objectif de sobriété énergétique et environnementale à l'échelle du campus, le maintien des activités pionnières de l'EnvA en direction de la protection de la nature et de l'éducation naturaliste.

Dans le cadre de l'évolution pédagogique mise en œuvre depuis la rentrée 2014, l'implication des étudiants dans les actions engagées pourra être valorisée par l'attribution d'ECTS.

3.4. Vie étudiante

3.4.1. Structures d'accueil

L'EnvA dispose de différentes structures d'accueil pour les étudiants. En premier lieu, deux résidences universitaires implantées sur le site et appartenant à l'office public de HLM de la ville de Maisons-Alfort sont gérées par l'Ecole. La capacité totale de ces résidences universitaires est de 492 chambres. Un restaurant universitaire est également implanté sur le campus.

Différents espaces sont également mis à la disposition des étudiants pour des activités extra-scolaires : Cercle des élèves, locaux associatifs, terrain de sport.

Pour l'enseignement, les locaux disponibles sont listés figures 10 à 13, en incluant ceux du CAPA et du CIRALE.

Figure 10 : Locaux et équipements dans les cliniques

Animaux de compagnie	Nb salles de consultations	12 (RdC), 3 (1 ^{er} étage), 3 (2 ^e étage), 2 (CERCA), 2 (UMES)
	Nb salles de chirurgie	13
Animaux de production	Nb salles d'examens	1 (Etable du petit bois)
	Nb salles de chirurgie	1 (Lagneau)
Equine	<u>Alfort</u>	
	Nb salles d'examen	4
	Nb salles de chirurgie	1
	<u>CIRALE</u>	
	Nb salles d'examen	4

Figure 11 : locaux pour cours magistraux

Nom	Nombre de places
Bourgelat 2A	180
Bourgelat 2B	165
Blin	120
Drieux	115
Lagneau	120
Brion	56
CIRALE auditorium	60
CAPA nouveau bâtiment	290
TOTAL	1106

Figure 12 : salles de travaux pratiques

Nom	Nombre de places
Camille Guérin - anatomie 1	36
Camille Guérin - anatomie 2	18
Camille Guérin - autopsie	18
Camille Guérin- microbiologie -	36
Camille Guérin - histologie	36
Camille Guérin - ostéologie	36
Camille Guérin - chimie	36
Bourgelat 3A	36
Bourgelat 3B	36
CAPA - pathologie	12
CAPA - parasitologie	12
TOTAL	276

Figure 13 : salles de travaux dirigés

Nom	Nombre de places
Ferrando	80
Atelier room 1	15
Letard A	36
Letard B	36
Salle informatique Letard	34
Salle multimedia Bourgelat	18
Bourgelat TD 1A	40
Blin salle TD ouest	40
Marcenac TD	40
Drieux TD	15
Lagneau TD	40
CHUVA RDC 1	15
CHUVA RDC 2	15
CHUVA RDC 3	15
CHUVA 1 ^{er} étage 1	15
CHUVA salle de réunion(1 ^{er} étage)	10
CHUVA salle de réunion Merial (1 ^{er} étage)	20
CHUVA sale de réunion (2 ^{ème} étage)	12
Equine salle de réunion	20
CIRALE salle de réunion	16
CAPA nouveau bâtiment - TD 1	12
CAPA nouveau bâtiment - TD 2	12
CAPA maison des étudiants	20
TOTAL	576

3.4.2. Accompagnement

L'EnvA porte depuis plusieurs années une attention particulière aux étudiants en difficulté sociale, financière ou médicale. Les étudiants concernés sont suivis par un tuteur, et un comité spécial a été institué pour aider ces étudiants et rechercher la solution adaptée.

Depuis l'année universitaire 2014-2015, ce dispositif a été renforcé, avec la mise en œuvre d'un tutorat systématique. Chaque étudiant est suivi par un tuteur pendant toute la durée de son cursus. Dans le cas où il rencontre une difficulté, il lui est recommandé de contacter dans un premier temps son tuteur. Le tutorat intègre également l'orientation et l'appui pour la recherche de stages et la construction du projet professionnel.

3.4.3. Insertion professionnelle

Une enquête annuelle est diligentée par la DGER. Globalement, l'insertion professionnelle des étudiants vétérinaires reste excellente : 18 mois après la fin de leur 5^{ème} année, le taux net d'emploi (TNE) est de l'ordre de 96%⁴. La répartition entre les différentes filières de la profession reflète la moyenne nationale : environ 50% exercent en clientèle « animaux de compagnie », et 14% en clientèle « animaux de production », dont 25% en clientèle mixte « animaux de production et de compagnie », 4% dans le secteur équin. 8% exercent dans des secteurs variés (administration, enseignement et recherche, industries pharmaceutique et agroalimentaire, organismes internationaux...).

3.4.4. Santé et sécurité

Les étudiants de l'EnvA bénéficient de la médecine universitaire. Le médecin universitaire est présent dans l'Ecole trois demi-journées par semaine. En complément, les étudiants qui rencontrent des problèmes personnels ou psychologiques peuvent rencontrer un psychologue une fois par semaine sur le site de l'Ecole, et une fois par semaine à l'Université Paris-Est-Créteil.

En outre, des aménagements de cursus peuvent être accordés pour raisons médicales, validées par le médecin universitaire.

Les étudiants en difficulté financière peuvent obtenir des bourses dans le cadre défini par le ministère de tutelle. En outre, une aide financière peut être apportée par l'association des Anciens Elèves et Amis de l'Ecole Vétérinaire d'Alfort et différentes organisations professionnelles.

En matière de sécurité, la prévention des risques fait l'objet d'une attention particulière. La prévention du risque infectieux (zoonoses) et des risques physico-chimiques (radioactivité...) fait partie des problématiques particulièrement importantes dans les écoles vétérinaires. L'étude des zoonoses et des risques biologiques est intégrée dans différentes parties du cursus, particulièrement en 1^{ère} et en 3^{ème} année d'études. Les étudiants sont sensibilisés aux bonnes pratiques (gestes appropriés, équipements de protection,...) aussi souvent que nécessaire, sous la responsabilité de chaque service de l'Ecole ou chaque enseignant chercheur concerné.

Certaines procédures et certains modes opératoires sont affichés aux endroits appropriés, en particulier pour le lavage des mains et la gestion des déchets. En outre, les procédures, instructions et modes opératoires relatifs à la prévention des risques infectieux sont désormais regroupés dans un « manuel de biosécurité », disponible en ligne sur l'intranet de l'EnvA et sur EVE.

Pour favoriser la gestion des risques pour les personnels et les étudiants, l'école dispose aussi d'un assistant de prévention, placé sous la responsabilité du directeur et du secrétaire général. Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est également actif dans l'Ecole. Il se réunit généralement trois fois par an.

3.4.5. Vie associative

Les associations auxquelles participent les étudiants peuvent être répertoriées en plusieurs catégories.

Le Cercle des élèves anime un foyer étudiant mis à la disposition par l'Ecole. Ce foyer se situe dans l'une des résidences universitaires et son loyer est pris en charge par l'Ecole, ce qui équivaut à une subvention de 70000 € par an ; ouvert en journée, il offre notamment une prestation de restauration rapide. Il peut également, dans les limites autorisées par l'établissement, être ouvert en soirée. Par ailleurs, il anime des cycles de conférences et gère des clubs (musique, cabaret, ciné, BD, voile, théâtre *etc.*)

Le bureau des sports présente des propositions diversifiées pour favoriser la pratique sportive des étudiants. L'école appuie son action sur la présence d'un enseignant d'éducation physique et sportive, la rémunération de vacances pour des entraîneurs, ainsi que la mise à disposition d'un

⁴ TNE= en activité professionnelle / (en activité professionnelle + recherche d'emploi)

local de musculation et d'un terrain de football. Certaines activités sont développées en lien avec l'UPEC.

L'imprimerie des étudiants est une association indépendante, utilisée principalement pour les thèses de doctorat vétérinaire. Des locaux lui sont attribués, dans le cadre d'une convention avec l'établissement.

Des associations « junior » sont également actives dans l'établissement (GTV, AFVEF, EHVAC, Yaboumba). Elles sont adossées aux associations professionnelles « senior » correspondantes.

Une junior entreprise a été réactivée en 2013, Proveto junior conseil. Elle réalise des missions de conseil qui permettent aux élèves de mettre en pratique les enseignements qui leur sont dispensés.

Enfin, les étudiants participent à des associations diverses, dont certaines à vocation caritative (ex : GEPEVA : étudiants participant au fonctionnement du centre d'association de la faune sauvage, IVSA : relations étudiantes avec étudiants des pays étrangers, ADDUNA *etc.*).

3.4.6. Commentaires et suggestions

Les bonnes conditions de vie étudiante constituent un élément important de leur succès. C'est pourquoi un des points importants du projet d'établissement est consacré à la vie étudiante, dans la perspective d'améliorer tous les aspects de leur vie sur le campus.

L'un des principaux enjeux dans les années à venir est de s'assurer que le tutorat est véritablement effectif pour chaque étudiant, et permet d'apporter des solutions aux difficultés qu'ils sont susceptibles de rencontrer.

Dans le cadre de l'évolution pédagogique, l'implication des étudiants dans la vie associative pourra être valorisée par l'attribution d'ECTS.

Enfin, les actions du projet d'établissement visent en particulier à encourager et accompagner l'intégration des étudiants dans la vie professionnelle, la vie associative, culturelle et sportive, en particulier en élaborant une charte des associations étudiantes et en facilitant la coopération au sein de la CoMUE Paris-Est.

4. Stratégie en matière de pilotage et de gestion

4.1. Gouvernance et chaine décisionnelle

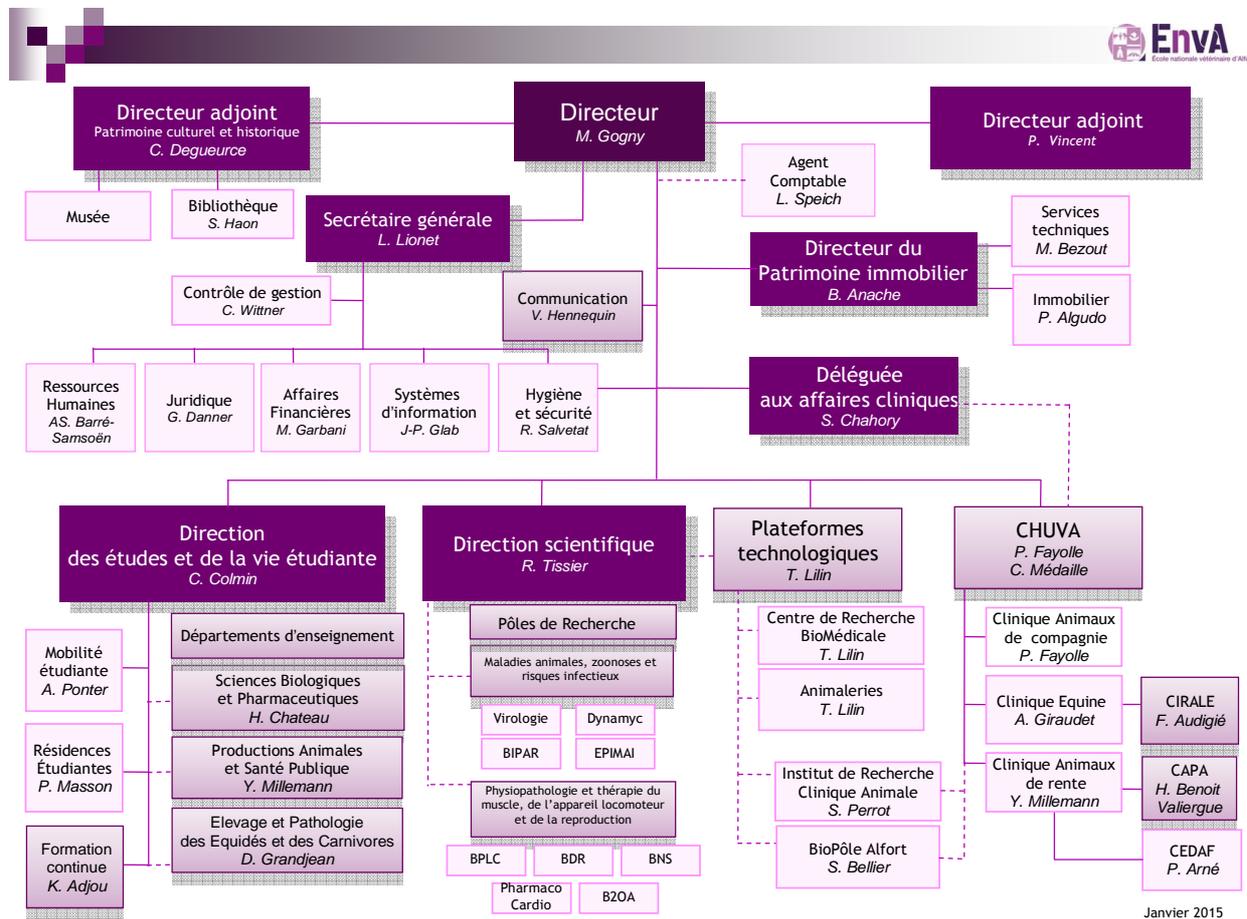
4.1.1. Organisation générale

L'EnvA est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche sous statut d'Établissement Public Administratif. Elle est plus spécifiquement en relation avec la Direction générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), avec laquelle l'École a établi un contrat d'objectifs et de performance, en lien avec son projet d'établissement.

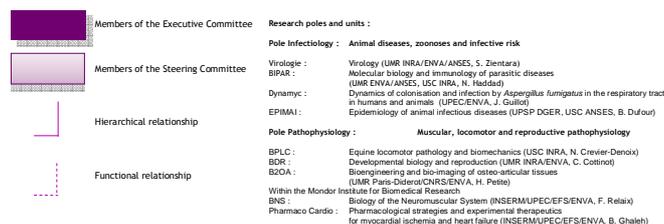
Le directeur de l'établissement est nommé pour cinq ans par le Ministre chargé de l'agriculture, après consultation du Conseil d'Administration.

Il appartient au directeur de déterminer l'organisation de l'établissement, en tenant compte des deux structures obligatoires, pour le pilotage d'une part des études et de la vie étudiante, et d'autre part de la recherche. L'organisation actuelle de l'EnvA est décrite figure 14.

Figure 14 : organigramme de l'EnvA



Janvier 2015



L'école comprend en particulier trois départements d'enseignement :

- le département des sciences biologiques et pharmaceutiques (DSBP),
- le département des productions animales et de la santé publique (DPASP),
- le département « élevage et pathologie des équidés et des carnivores » (DEPEC).

Chaque département est placé sous la responsabilité d'un chef de département, assisté d'un adjoint. Le directeur de département et le conseil de département ont pour rôle de définir et coordonner :

- les activités d'enseignement et les méthodes pédagogiques,
- toutes les activités liées à l'enseignement (études, services...) où le département est impliqué,
- la communication interne et externe du département,
- la gestion administrative et financière du département.

4.1.2. Instances de concertation

Les orientations de l'Ecole sont discutées lors de différents conseils et comités, dont le fonctionnement et le rôle sont définis soit de façon réglementaire par le Code Rural et de la Pêche maritime, soit dans le cadre du règlement intérieur de l'Ecole.

Le Conseil d'Administration est composé de 36 membres, soit élus parmi les enseignants-chercheurs, le personnel non enseignant et les étudiants, soit nommés, pour les représentants de l'Etat et les personnalités qualifiées. Les personnalités qualifiées comprennent des représentants de la profession vétérinaire. Le président et le vice-président sont élus pour 5 ans (voir composition du CA en annexe 7).

L'équipe de direction est composée des managers désignés par le directeur (directeurs adjoints, secrétaire général, directrice des études et de la vie étudiante, directeur scientifique, directeur du patrimoine immobilier, déléguée aux affaires cliniques). Il assiste le directeur pour prendre les décisions stratégiques.

Le comité de pilotage (COPIL) comprend les membres de l'équipe de direction, les chefs de département, les responsables des sites distants, la direction du CHUVA et des représentants des unités de recherche. Son rôle est d'appuyer le comité de direction pour la préparation et la mise en œuvre de projets, la préparation des conseils et comités, et l'exécution des décisions du Conseil d'administration.

Le Conseil des enseignants (CE) comprend 40 membres, représentants élus parmi les enseignants-chercheurs. Son rôle est principalement de piloter le cursus de formation vétérinaire.

Le Conseil de l'enseignement et de la vie étudiante (CEVE) est composé de 20 membres élus parmi le personnel enseignant et non-enseignant, et les étudiants. Le conseil d'administration nomme une personnalité qualifiée pour compléter la composition. Le rôle de ce conseil est de faire des propositions sur les sujets relatifs à la vie étudiante, et notamment les programmes d'enseignement et les examens.

Les Conseils de département sont constitués de représentants élus parmi les personnels du département et les étudiants. Leur rôle est d'assister les chefs de département pour déterminer les projets et actions relatifs à la conception, à l'organisation et la mise en œuvre de l'enseignement dans le champ couvert par le département.

Le Conseil scientifique (CS) comprend 20 membres, comprenant des élus parmi les personnels et les étudiants et des personnalités nommées par le Conseil d'Administration. Son rôle est de faire des propositions sur les orientations stratégiques de la recherche.

Le Comité technique (CT) est composé de 10 membres, représentant le personnel de l'Ecole. Il traite des questions ayant un impact sur le personnel de l'Ecole.

Le Comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) comprend des représentants du personnel désignés par le comité technique, et des personnalités qualifiées (médecin du travail, assistant de prévention *etc.*). Son rôle est de garantir les conditions d'hygiène, de sécurité et de bien-être au travail.

Le Comité d'éthique pour l'expérimentation animale est une structure partenariale avec l'Anses et l'Université Paris-Est-Créteil (UPEC). Elle est constituée de professionnels de la recherche, de vétérinaires, et de personnels techniques impliqués dans les soins aux animaux. Il est dirigé par un

président et un vice-président, et son rôle est d'autoriser et de superviser les programmes comprenant de l'expérimentation animale.

Le Comité d'éthique pour la recherche clinique est composé de représentants académiques, d'experts et de représentants d'organisations de protection animale. Ce comité valide les protocoles de recherche clinique.

4.1.3. Contrat d'objectifs et de performance

Le contrat d'objectif et de performance entre l'Ecole et sa tutelle pour la période 2015-2019 a été signé en mai 2015, après avis du Conseil d'Administration. Ce contrat comprend onze orientations stratégiques, assorties d'objectifs de performance. Ces orientations sont cohérentes avec le projet d'établissement, tout en s'inscrivant dans la politique nationale et son objectif d'harmonisation entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche agronomiques et vétérinaires.

4.1.4. Commentaires

Les enjeux auxquels l'EnvA doit faire face imposent une optimisation de l'utilisation des ressources. Ils exigent une mobilisation de toute sa communauté et une organisation appropriée pour une dynamique collective durable, dans le respect du bien-être au travail.

A cette fin, différentes actions ont déjà été conduites et méritent d'être soulignées :

- de profondes modifications de l'organigramme, visant à améliorer sa fonctionnalité ;
- une refonte de l'organisation budgétaire ;
- l'engagement d'une démarche qualité.

En se basant sur différents rapports concernant l'EnvA, l'Ecole a retrouvé l'équilibre budgétaire, et une dynamique de projets a pu être relancée (CPER, évolution pédagogique, projets immobilier, ...).

4.1.5. Suggestions

Dans le prolongement de l'ancien projet d'établissement, l'Ecole dispose d'un organigramme fonctionnel parfaitement adapté. Il est maintenant nécessaire de renforcer cette organisation par une meilleure définition du rôle de chaque structure, et en conjuguant cette opération avec une politique de ressources humaines consolidée (cf. infra).

Le fonctionnement de l'Ecole doit aussi reposer sur une politique contractuelle entre le directeur et les différentes entités de l'établissement. Ce contexte permettra de préciser et renforcer le rôle des managers.

4.2. Politique budgétaire

4.2.1. Présentation générale

N'étant pas intégrée dans une université ou un EPSCT, l'EnvA dispose d'un budget spécifique. En intégrant les salaires payés par l'Etat, environ 62% des crédits proviennent du Ministère chargé de l'agriculture. Outre les salaires, la subvention de base de l'Etat, qui avait diminué d'environ 2% par an ces dernières années, est resté stable en 2015. Cependant, l'EnvA a reçu du Ministère en 2013 et 2014 des subventions exceptionnelles d'un montant très significatif, qui ont permis de surmonter ses difficultés financières.

Une subvention est également accordée pour la recherche, dont le montant est déterminé en fonction de critères nationaux permettant d'apprécier la qualité de la recherche dans l'établissement.

Outre les subventions de l'Etat, une part importante des recettes de l'Ecole (environ 38% si on inclut les salaires des fonctionnaires) provient de recettes générées par sa propre activité (conventions de recherche, recettes cliniques, formation continue, etc.).

Pour les investissements, des demandes sont formulées auprès du Ministère, qui répartit les crédits dont il dispose entre les établissements selon les critères de priorité qu'il détermine. Dans la période récente, l'EnvA a bénéficié de dotation de crédits conséquentes, qui lui ont permis de construire un nouveau bâtiment (13 M€ pour le bâtiment Camille Guérin), et de réaliser une remise à niveau de certains bâtiments anciens, en particulier au regard des exigences de biosécurité. Cependant, ces subventions sont restées insuffisantes pour réhabiliter tous les anciens bâtiments, dont le fonctionnement continue à peser fortement sur le budget de fonctionnement de l'Ecole (exploitation et maintenance).

D'autres sources de financement peuvent également être mobilisées. En particulier, le Conseil régional a financé la construction du CHUVA animaux de compagnie. Pour la période 2015-2020, l'EnvA bénéficiera de 45 M€ dans le cadre du contrat de projet Etat-Région (CPER) (30 M€ Etat - 15 M€ Région).

4.2.4. Evolution des recettes et des dépenses

L'évolution des recettes et des dépenses au cours des trois dernières années est présentée dans le tableau suivant.

Figure 15 : Evolution du budget de fonctionnement au cours des trois dernières années (compte de résultat)

Année (compte de résultat)	Recettes (€)	Dépenses (€)	Résultat (€)
2014	17 882 503 (*)	17 067 819	+ 814 684
2013	17 502 480	17 513 834	- 11 354
2012	15 904 512	18 057 408	- 2 152 896

(*) hors subvention exceptionnelle de 5,5 M €

4.2.3. Commentaires

La situation budgétaire constatée en 2012, particulièrement alarmante, a conduit la tutelle à demander deux audits, visant à établir un état des lieux et à formuler des recommandations pour le redressement de l'Ecole :

- un rapport d'audit du Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux (CGAAER), remis en mai 2013 ;
- une expertise de la situation comptable, ainsi qu'une revue d'activités de l'EnvA, conduite par le cabinet d'audit spécialisé PwC.

Ces rapports mettaient en évidence l'ancienneté et la continuité des déficits annuels, conduisant en 2011 et 2012 à des résultats négatifs. Sur 10 ans, le rapport du CGAAER mettait en évidence des déficits cumulé de 5,9 M €, et un cumul des résultats d'exploitation négatifs d'une valeur cumulée de - 15,4 M €. Ces éléments ont conduit la tutelle à obtenir et à notifier à l'EnvA en 2014 une subvention exceptionnelle de 5 M€ destinée à apurer les déficits cumulés, à restaurer la trésorerie et à reconstituer un fond de roulement. Ce versement était conditionné à la mise en œuvre d'un plan de redressement, s'appuyant sur les recommandations formulées dans ces rapports.

Notamment, les évolutions suivantes ont été mises en œuvre :

- une révision de la maquette budgétaire ;
- une révision des procédures d'engagement de la dépense, et de la chaîne de responsabilité ;
- une rationalisation des outils de suivi budgétaire ;
- des économies draconiennes sur le fonctionnement des centres de responsabilité ;
- une rationalisation du fonctionnement des centres générateurs de recettes.

Ces dispositions ont d'ores et déjà permis d'obtenir des améliorations sensibles.

4.2.4. Suggestions

La mise en œuvre du schéma directeur immobilier reste indispensable pour que, conjugué à la poursuite des efforts de rationalisation engagés, le redressement de l'Ecole soit effectivement pérenne en gommant le déficit structurel.

4.3. Politique de ressources humaines

4.3.1. Présentation

Comme tous les établissements publics de l'Etat, l'EnvA est soumise à un plafond d'emploi, fixé en 2015 pour le personnel rémunéré par l'Etat à 200,5 ETP, et pour le personnel contractuel sur budget de l'établissement à 111 ETPt. Ne sont pas intégrés dans ce plafond d'emploi les personnels rémunérés intégralement dans le cadre d'une convention de recherche, en contrat à durée déterminée. Au sein du plafond « Etat », l'Ecole est également tenue de respecter la répartition des personnels entre les catégories d'emploi qui lui est accordée (A, B et C).

Au sein de l'Ecole, un plan pluriannuel de recrutement sur 4 ans du personnel académique est établi depuis 2013. Il prend en compte les prévisions de départ, les besoins de formation à couvrir, les perspectives de promotion interne. Ce plan pluriannuel fait l'objet d'une discussion au CE et au CA. (cf. liste des enseignants en annexe 8)

Pour le personnel non enseignant, les recrutements étaient décidés par le directeur, en fonction de l'expression de leurs besoins par les différentes unités de l'Ecole, et de l'analyse par la direction des ressources humaines des emplois vacants, au regard des plafonds d'emploi. Afin d'affiner les prévisions et de renforcer le pilotage des ressources humaines, une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) a été initiée. Elle permet de déterminer des organisations cible pour chacune des unités, et de planifier les évolutions possibles en fonction des priorités retenues.

4.3.2. Commentaires

Outre la nécessité de respecter le plafond d'emploi, deux difficultés pour le recrutement peuvent être relevées :

- le faible niveau de rémunération des agents fonctionnaires, notamment pour les enseignants-chercheurs, particulièrement en début de carrière, au regard des salaires offerts dans le secteur privé ;
- le très faible niveau de rémunération des personnels contractuels de catégorie B et C, en particulier du fait d'une limitation réglementaire de leur temps de travail à 70% ; une disposition de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentaire et la forêt du 9 juillet 2014 devrait permettre d'atténuer cette difficulté.

Depuis quelques années, la gestion des ressources humaines à l'EnvA a cependant connu des évolutions significatives :

- la création d'une véritable direction des ressources humaines ;
- l'élaboration d'une procédure d'accueil des nouveaux arrivants ;
- le développement de la mise en œuvre des entretiens professionnels ;
- la publication d'une charte du manager.

4.3.3. Suggestions

Comme prévu dans le projet d'établissement, différentes actions peuvent permettre d'améliorer encore la gestion des ressources humaines :

- une meilleure définition des missions de chaque entité de l'Ecole, support de la GPEC ;
- la généralisation effective des fiches de postes et des entretiens professionnels ;
- l'élaboration d'une lettre de mission pour chaque manager, identifiant ses responsabilités et ses objectifs ;
- l'actualisation de la charte du manager, et le renforcement de l'appui aux managers et de leur formation ;
- dès que possible, le développement des moyens dédiés à la formation professionnelle.

4.4. Démarche qualité

4.4.1. Description

Différents éléments relevant d'une démarche qualité ont été mis en place progressivement à l'EnvA : évaluation de l'enseignement par les étudiants, comité de lutte contre les infections nosocomiales au ChuvA, publication d'un organigramme, élaboration et affichage de différents procédures et modes opératoires, etc.

En application du précédent projet d'établissement (2009-2012), une démarche plus structurée avait été initiée, sous la conduite d'un « groupe pionnier » constitué à cet effet. Les travaux engagés ont conduit à déterminer une cartographie des processus de l'EnvA, et à la rédaction de quelques procédures transversales. Le groupe de travail s'était ensuite focalisé sur la préparation de l'évaluation européenne, initialement prévue début 2013.

Cette démarche avait cependant été temporairement mise en sommeil, du fait des difficultés rencontrées par l'Ecole.

La démarche qualité est désormais relancée. Un cadre standard a été défini pour la rédaction des documents qualité : procédures, instructions et modes opératoires. Des champs d'application prioritaires ont été définis dans le projet d'établissement : services communs (finances et ressources humaines, formation et biosécurité). Ce dernier sujet a fait l'objet d'un travail collaboratif spécifique entre les différentes entités de l'Ecole, conduisant à la publication d'un manuel de biosécurité en mars 2015. Un exemple de procédure est présenté en annexe 9.

4.4.2. Commentaires et suggestions

La démarche qualité constitue un levier majeur pour garantir la satisfaction des usagers au regard de la mise en œuvre des différentes missions de l'Ecole. Elle consiste à écrire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit, dans une perspective d'amélioration continue.

Actuellement, peu de procédures sont encore rédigées. Le travail engagé doit donc se poursuivre, avec un souci de pragmatisme et d'implication des utilisateurs pour une mise en œuvre comprise et effective, en appliquant une démarche méthodique permettant de rédiger et d'appliquer les procédures nécessaires à un fonctionnement lisible et efficace de l'établissement.

4.5. Les systèmes d'information

Le développement et la modernisation du système d'information constituent une priorité pour l'EnvA, placée sous la responsabilité de la direction des systèmes d'information.

4.5.1. Description des outils informatiques et des applications utilisées

Architecture du réseau

Tous les bâtiments de l'Ecole sont reliés au *datacenter* à l'aide de liens en fibre optique. L'Ecole dispose de trois réseaux (enseignement, étudiant et administratif), séparés physiquement par des switchs réseaux et des fibres optiques distincts.

L'interconnexion vers l'extérieur est assurée par un couple de partenaires :

- RUBIS : ce réseau est composé de fibres optiques construites à l'initiative de l'Ecole Normale Supérieure de Cachan et de l'Université Paris-Sud avec le concours du Conseil du Développement de la Vallée scientifique et technologique de la Bièvre. Il permet à l'Ecole d'accéder au point de présence RENATER situé dans les locaux de l'Université Paris-Est-Créteil ;
- RENATER : il s'agit du groupement d'intérêt public pour le réseau national de communications électroniques pour de la technologie, l'enseignement et le recherche. Il fournit notamment à l'EnvA 100 Mo pour l'accès à internet ; RENATER fournit aussi des services réseau dits de « haut niveau », tels que la fédération d'identité, des points de visioconférence, des certificats de sécurité pour signer nos applications web.

L'interconnexion avec les sites distants est assurée via des Réseaux Virtuels Privés (VPN).

Sur le site d'Alfort, un réseau WiFi est déployé, à destination des personnels, des invités et de la téléphonie sur IP.

L'ensemble du système d'information est supervisé par Nagios, application permettant la surveillance des systèmes et des réseaux. Elle surveille les hôtes et services spécifiés, et envoie des alertes par courriel lorsque les systèmes présentent des dysfonctionnements.

Le parc de microordinateurs est composé de 700 machines (15% apple et 85% sous windows).

Applications utilisées

Les applications utilisées relèvent principalement de trois domaines. Seules les principales sont décrites ci-dessous.

Applications pédagogiques

La plaque tournante de l'environnement numérique de travail des étudiants est la plateforme d'apprentissage en ligne « EVE », instance de Moodle, logiciel sous licence libre permettant de créer des communautés d'apprenants autour de contenus et d'activités pédagogiques. Cette plateforme a fortement facilité l'accès des étudiants à différents outils d'apprentissage, et leur permet de les utiliser régulièrement. Les étudiants peuvent ainsi organiser leur travail personnel à leur propre rythme, en utilisant les documents d'apprentissage (diaporamas, articles, matériel pédagogiques,...) et les programmes de formation et d'auto-évaluation mis à leur disposition. Un nombre croissant d'enseignants utilise EVE, en y développant des applications pédagogiques de plus en plus élaborées.

Une deuxième instance de Moodle, dédiée à la formation continue, a été développée : AlforPro.

Autres vecteurs de communication interne et externe

Les outils de communication interne et externe sont constitués d'un site intranet, et d'un site internet.

Le site intranet, écrit en HTML pur, était peu dynamique. Migré courant 2015 sur le « Content Management System » Joomla, cette difficulté est désormais levée, en permettant notamment une démultiplication de l'alimentation du site auprès d'administrateurs qui peuvent gérer directement les rubriques qui les concernent.

Le site internet, accessible au grand public, est géré par le CMS Automne. Dans un souci d'harmonisation et de renforcement de la visibilité de l'Ecole, il est prévu sa migration sur Joomla.

Outils de gestion

Cocktail

Cocktail est un progiciel de gestion intégré (PGI) Open Source destiné à l'enseignement supérieur et à la recherche. Il s'agit d'un ensemble d'applications (sphères fonctionnelles) basées sur un référentiel unique et commun pour un système global d'information. Les sphères « Gestion Financière et Comptable », « Gestion des Ressources Humaines », « Suivi de l'Etudiant » et « Référentiel » sont utilisées dans l'établissement.

Clovis

CLOVIS est une application commune aux quatre écoles vétérinaires, qui constitue le support de la gestion des activités cliniques. Le développement et la maintenance de l'application sont gérés par VetAgro Sup (ENV de Lyon). L'émergence de nouveaux besoins et le développement des activités cliniques dans les écoles vétérinaires, et particulièrement à l'EnvA, conduisent à envisager une évolution de ce système. A cette fin, un audit de l'application CLOVIS en vue de son évolution a été réalisé en 2014.

4.5.2. Commentaires et suggestions

Le système d'information de l'EnvA connaît depuis quelques années des évolutions importantes, dans le sens de sa cohérence et de sa lisibilité. Ces évolutions doivent se poursuivre, principalement dans trois directions :

- le développement des usages de la plate-forme pédagogique EVE, pleinement intégrés dans le cadre de l'évolution pédagogique en cours ;
- l'harmonisation des technologies et des interfaces, en faveur du développement de sites web intranet et internet rénovés, porteurs d'une image dynamique de l'Ecole ;
- dans le cadre inter-écoles vétérinaires, l'évolution de l'application de gestion des centres hospitaliers, afin de disposer d'un outil moderne et performant.

4.6. La communication

4.6.1. Description

L'EnvA présente la particularité majeure d'être aujourd'hui la plus ancienne école vétérinaire à se situer encore sur son site d'origine. Cette ancienneté et sa localisation lui confère *de facto* une image nationale et internationale dans le domaine de la médecine vétérinaire.

L'Ecole a longtemps exploité cette visibilité spontanée, en négligeant de mettre en place une communication structurée. Depuis une quinzaine d'années, a été créé un service spécifique, ayant pour mission de mettre en œuvre la politique de communication décidée par le directeur, tant en interne qu'en externe.

Cette politique de communication est axée en particulier sur les éléments suivants :

- L'identité de l'Ecole est affirmée par une charte graphique rénovée en 2010, concrétisée par une modernisation du logo et sa déclinaison harmonisée pour les différentes structures constituant l'EnvA.



Pour renforcer cette identité, un travail d'harmonisation de la présentation et des styles des documents élaborés par l'Ecole et à vocation de diffusion interne ou externe a été engagé.

- Afin de protéger l'image de l'Ecole et dans la perspective d'exploiter le potentiel que peut générer son image, les marques Alfort et EnvA ont été déposées auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle.
- Un site internet existe depuis 1999. En parallèle, un site intranet destiné au personnel et une plate-forme dédiée aux étudiants ont été mis en place. Ces différents sites ont fait l'objet de plusieurs évolutions. Il apparaissait cependant nécessaire de les moderniser, de les dynamiser et de les harmoniser. C'est pourquoi une refonte des trois sites a été engagée depuis 2013. Cette refonte, mise en œuvre en premier lieu pour la plate-forme d'apprentissage EVE puis pour le site intranet en adoptant le système de gestion Joomla se poursuivra dans le même sens pour le site internet.
- La visibilité de l'EnvA passe également par la participation à des évènementiels. L'Ecole est ainsi depuis 2013 partenaire pédagogique et scientifique du salon professionnel FranceVet, pour lequel elle co-rédige le programme des conférences et sur lequel elle tient un stand lui permettant de valoriser auprès des vétérinaires son offre de continue ainsi que les différents services du ChuvA. Tous les deux ans, l'Ecole organise les journées de la recherche, en partenariat avec l'INRA et l'Institut Mondor. Ponctuellement, d'autres évènements sont organisés dans l'enceinte de l'Ecole, en fonction des opportunités.
- Les activités de l'Ecole sont également, en fonction des opportunités, valorisées dans les médias.
- Enfin, comme indiqué précédemment, le patrimoine de l'Ecole est valorisé lors d'évènements locaux (Rencontres au jardin...) ou nationaux (Journées européennes du patrimoine).

4.6.2. Commentaires et suggestions

Outre la refonte du site internet, différents axes d'amélioration sont identifiés :

- une harmonisation de la signalétique sur l'ensemble du campus ;
- une exploitation accrue de la marque Alfort ;
- la réactivation de la newsletter interne, déjà en cours, et la création d'une newsletter pour les partenaires extérieurs ;
- l'étude de l'intégration de l'Ecole sur les réseaux sociaux ;
- la valorisation du patrimoine intellectuel et architectural par l'animation de conférences thématiques à destination du grand public et un développement des locations d'espaces pour évènements et tournages.

Annexe 1. Arrêté du 20 avril 2007 relatif aux études vétérinaires

ARRETE
Arrêté du 20 avril 2007 relatif aux études vétérinaires.
NOR: AGRE0752673A

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles ;

Vu le code rural, livre II et livre VIII ;

Vu le décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 modifié portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2006-1334 du 3 novembre 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 13 juin 2003 modifié fixant les modalités des concours d'accès dans les écoles vétérinaires ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agronomique, agroalimentaire et vétérinaire en date du 13 mars 2007 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 19 mars 2007,

Article 1

Les études vétérinaires ont pour objet de dispenser la formation théorique, pratique et clinique que requiert l'exercice professionnel décrit dans le référentiel professionnel (1).

L'enseignement dispensé porte notamment sur les matières mentionnées dans la directive 2005/36/CE du 7 septembre 2005 susvisée.

Les études vétérinaires sont organisées dans le cadre du décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 susvisé et selon les dispositions du présent arrêté.

(1) Les annexes peuvent être consultées au bureau des formations de l'enseignement supérieur, direction générale de l'enseignement et de la recherche, 1 ter, avenue de Lowendal, 75700 Paris 07 SP, et dans les écoles vétérinaires d'Alfort, Lyon, Nantes et Toulouse.

TITRE Ier : ORGANISATION GÉNÉRALE DES ÉTUDES.

Article 2

Cinq années de formation sont organisées au sein des écoles nationales vétérinaires ou sous leur contrôle direct, après réussite à l'un des concours mentionnés à l'article 1er de l'arrêté du 13 juin 2003 susvisé. L'entrée par concours dans une école nationale vétérinaire emporte l'attribution par l'établissement de 120 crédits européens pour la formation scientifique générale suivie.

Les cinq années de formation dans les écoles nationales vétérinaires comprennent :

- huit semestres de tronc commun. La formation des septième et huitième semestres, essentiellement clinique et pratique, est consacrée à parts égales aux animaux de production et à la santé publique vétérinaire, d'une part, et aux animaux de compagnie et équidés, d'autre part. Pour les étudiants s'orientant vers le domaine professionnel de la recherche, ces deux derniers semestres peuvent être remplacés par l'inscription, le suivi et la validation des deux derniers semestres d'un diplôme national de master ;

- deux semestres d'approfondissement dans un ou des domaines professionnels mentionnés à l'article 4 du présent arrêté. Pour les filières cliniques, l'équivalent d'un de ces semestres est consacré à la préparation de la thèse de doctorat vétérinaire.

Article 3

Au cours de chaque semestre, la formation est organisée en unités d'enseignement.

Le volume horaire des enseignements magistraux ne doit pas dépasser celui des enseignements pratiques, cliniques et dirigés. Celui de la formation clinique doit représenter au moins trente pour cent de la formation sur l'ensemble des huit premiers semestres.

Article 4

Les écoles organisent les enseignements d'approfondissement dans les domaines professionnels suivants : animaux de production, animaux de compagnie, équidés, santé publique vétérinaire, recherche, industrie.

Article 5

Le conseil d'administration de chaque école arrête l'organisation pédagogique de la formation qui comprend des enseignements théoriques, dirigés, pratiques, des travaux personnels encadrés, une initiation à la recherche ainsi qu'une formation clinique et des stages. La formation ainsi dispensée doit permettre d'acquérir les compétences, savoirs, savoir-faire et savoir-être décrits dans le référentiel de diplôme.

Article 6

Le diplôme d'études fondamentales vétérinaires est délivré aux étudiants qui ont validé les huit semestres de tronc commun.

Seuls les titulaires du diplôme d'études fondamentales vétérinaires peuvent accéder à l'année d'approfondissement, dont la validation permet de soutenir la thèse de doctorat vétérinaire.

Article 7

L'organisation de la formation vétérinaire fait l'objet d'une évaluation nationale périodique conduite par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur qui prend en compte les exigences définies au plan national et au plan européen.

A l'issue de cette évaluation, et après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire (CNESERAAV) et du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), sont prononcées les habilitations à délivrer le diplôme d'études fondamentales vétérinaires, qui confère le grade de master.

Les habilitations mentionnées ci-dessus sont prononcées par un arrêté conjoint des ministres chargés de l'agriculture et de l'enseignement supérieur.

Article 8

Le diplôme d'Etat de docteur vétérinaire est délivré aux étudiants, après soutenance de leur thèse selon les modalités des articles D. 241-1 à D. 241-4 du code rural et de la pêche maritime.

Le nombre d'inscriptions en tant qu'étudiant en préparation de thèse de doctorat vétérinaire est limité à deux, la seconde inscription ne pouvant être prise qu'une fois le permis d'impression de thèse obtenu.

TITRE II : RÉGIME DES ÉTUDES.

Article 9

Le suivi des enseignements et des stages est obligatoire.

Les modalités de suivi des enseignements, des stages et du travail personnel des étudiants, les modalités de contrôle des connaissances, de validation des unités d'enseignement et d'obtention des crédits ainsi que les conditions de passage d'une année d'études à l'autre sont définies par chaque école dans son règlement des études. Chaque année d'études ne peut être redoublée qu'une seule fois.

Le règlement des études de chaque école est porté à la connaissance des intéressés au début de chaque année universitaire.

Article 10

Au cours des six premiers semestres, un stage peut être effectué dans une structure de recherche, notamment pour les étudiants qui se destinent à la recherche.

Article 11

La formation d'une partie des dix semestres mentionnés à l'article 2 s'effectue dans un pays étranger, soit lors d'un stage, soit dans un établissement de formation vétérinaire pour une durée maximale de deux semestres.

TITRE III : CONVENTIONS DE COOPÉRATION.

Article 12

Le partenariat institué avec les universités pour la délivrance du diplôme d'Etat de docteur vétérinaire peut être étendu par convention de coopération scientifique et pédagogique pour la mise en œuvre de certaines dispositions du présent arrêté.

Cette coopération peut notamment concerner l'organisation d'enseignements spécifiques au sein du cursus vétérinaire ainsi que le développement d'activités de recherche et de formations doctorales ou la mise en œuvre en partenariat de formations préparant au diplôme national de master.

Ces conventions peuvent également être conclues avec les autres universités ainsi qu'avec les établissements d'enseignement supérieur agricole. Elles peuvent également être mises en place dans le cadre des pôles de recherche et d'enseignement supérieur prévus par l'article L. 344-1 du code de la recherche.

TITRE IV : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES.

Article 13

L'arrêté du 12 avril 2005 relatif aux études vétérinaires est abrogé. Toutefois, ses dispositions demeurent applicables jusqu'à la fin de leur formation aux étudiants qui sont en deuxième année d'école nationale vétérinaire à la date de publication du présent arrêté.

Ces étudiants peuvent prolonger leur formation d'une année supplémentaire.

En cas de redoublement, ils poursuivent leur cursus selon les modalités définies par le présent arrêté.

Article 14

Le directeur général de l'enseignement supérieur au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le directeur général de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'agriculture et de la pêche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche,
J.-L. Buër

Le ministre de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de l'enseignement supérieur,
B. Saint-Girons

Annexe 2. Répartition des étudiants par spécialité

	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15
Animaux de production	21	24	21	15	30
Animaux de compagnie	55	78	71	79	72
Equine	23	14	18	20	10
Animaux de compagnie et animaux de production	6	13	8	(*)	(*)
Recherche	8	8	8	5	11
Industrie	1	1	2	0	0
Mobilité internationale	2	1	0	0	0
Mobilité internationale: Saint Hyacinthe	2	2	2	4	0
Santé publique vétérinaire	1	1	1	0	2
Année de césure	0	1	0	0	0
	119	143	131	123	125

(*) Cette dominante a été supprimée à partir de 2013-2014

Nota bene: Les effectifs indiqués prennent en compte la mobilité inter-écoles vétérinaires en 5^{ème} année. A l'EnvA, le ratio entrant/sortant est souvent supérieur à 1. Ceci explique les effectifs totaux élevés, en particulier en 2011-2012 et 2012-2013

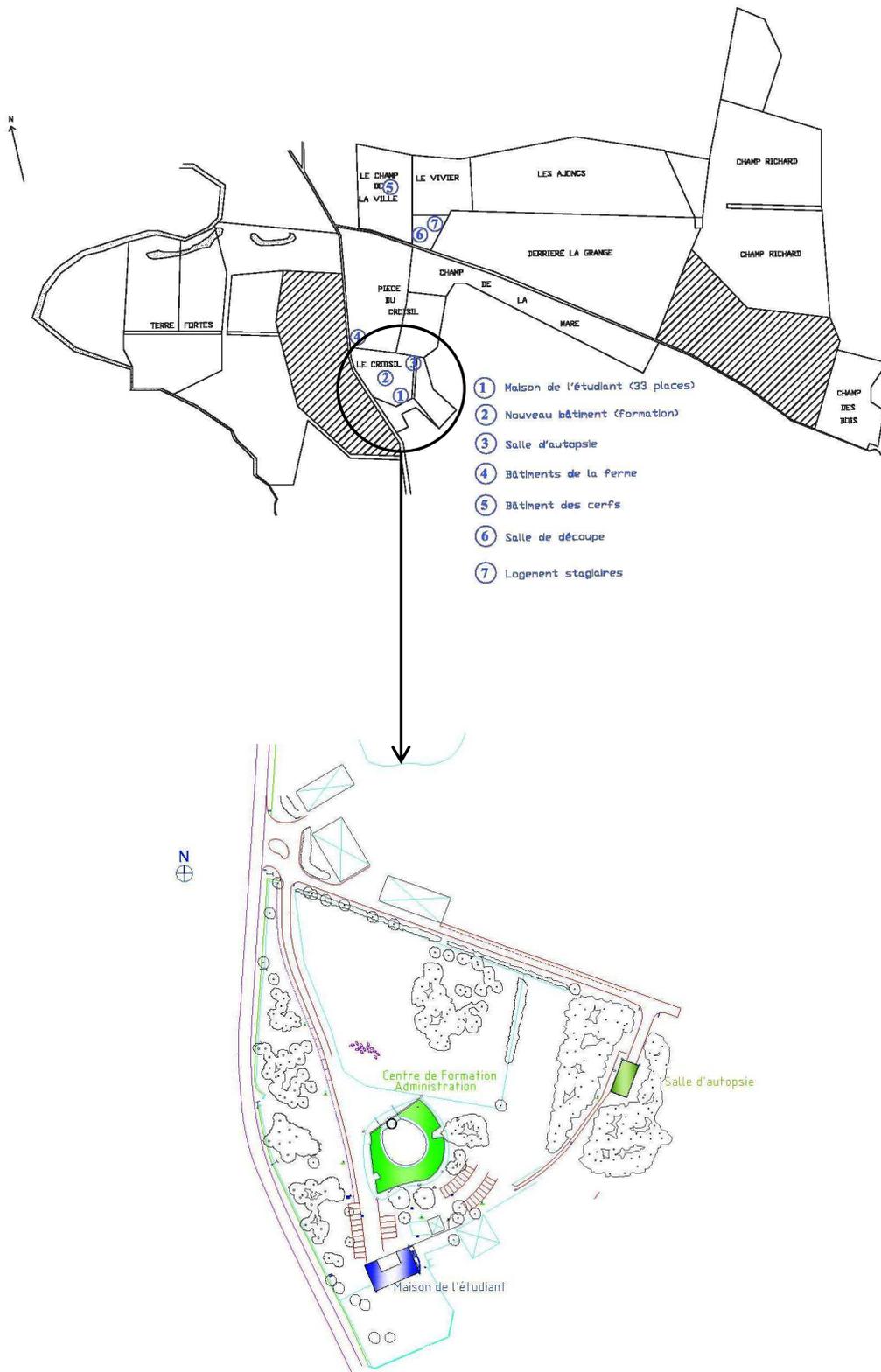
Annexe 3. Liste des spécialistes américains, européens et français

Type de spécialiste	Discipline	Nom	Collège	
Européen/Américain	Anatomie pathologique	Jean-Jacques Fontaine Edouard Reyes- Gomez Eve Laloy	ECVP ECVP ECVP	
	Anaesthesie	Luca Zilberstein Barbara Steblaj	ECVAA ECVAA	
	Cardiologie	Valérie Chetboul Vassiliki Gkouni	ECVIM-cardiology ECVIM-cardiology	
	Chirurgie	Pierre Moissonnier Bérangère Ravary	ECVS ECBHM	
	Dermatologie	Geneviève Marignac Noëlle Cochet Faivre	ECVD ECVD	
	Equine	Céline Mespoulhès Dagmar Trachsel Aude Giraudet Jean-Marie Denoix Jean-Marie Denoix Fabrice Audigié	ECVS ECEIM ECEIM LA EVCDI ACVSMR LA EVCDI	
	Imagerie médicale	Pascaline Pey	ECVDI	
	Maladies contagieuses	Barbara Dufour	ECVPH	
	Médecine interne	Ghita Benchekroun Miguel Campos	ECVIM-CA ECVIM-CA	
	Médecine exotique	Charles-Pierre Pignon	ECZM-small mammals	
	Neurologie	Stéphane Blot	ECVN	
	Nutrition	Bernard Paragon Laurence Colliard	ECVCN ECVCN	
	Ophthalmologie	Sabine Chahory	ECVO	
	Parasitologie	Jacques Guillot René Chermette	EVPC EVPC	
	Pathologie clinique	Christine Médaille	ECVCP	
	Animaux de production	Karim Adjou Yves Millemann Guillaume Belbis	ECSRHM ECBHM ECBHM	
	Pharmacologie - Toxicologie	Brigitte Enriquez Marc Gogny	ECVPT ECVPT	
	Reproduction	Alain Fontbonne Cindy Maenhoudt Cindy Maenhoudt	ECAR ECAR ACT	
	Français	Médecine interne	Valérie Freiche	
		Cardiologie	Emilie Tréhiou	
	Biomécanique du cheval et maladies locomotrices	Lelia Bertoni Virginie Coudry Sandrine Jacquet		
	Total	40		

Annexe 5. Plan du CIRALE



Annexe 6. Plan du site de Champignelles



Annexe 7. Membres du Conseil d'Administration

President: Hervé GOMICHO Vice-President: Denis AVIGNON	Carrefour SA Conseil Supérieur de l'Ordre des Vétérinaires
Représentants de l'Etat et des collectivités territoriales	
Mireille RIOU-CANALS Patrick DEHAUMONT Thierry LELEU Anne-Marie VANELLE Béatrice GILLE Laurence COHEN Liliane PIERRE Michel HERBILLON	MAAF, DGER MAAF, DGAL Prefet MAAF, CGAAER Rectrice d'académie Conseil régional Conseil du département Maire de Maisons-Alfort
Personnalités qualifiées	
Hervé GOMICHO Denis AVIGNON Marc MORTUREUX Muriel MAMBRINI-DOUDET Alain BERBEAUX Pierre BUISSON Alain DEHOVE Isabelle DIEUZY-LABBEY Olivier FOURCADET Yves GRANDMONTAGNE	Carrefour SA Conseil Supérieur de l'Ordre des Vétérinaires ANSES INRA INSERM SNVEL Organisation mondiale de la santé animale (OIE) Zoetis - Association des anciens élèves et amis Professor - ESSEC Microsoft France
Membres élus (personnel)	
Dominique GRANDJEAN Yves MILLEMANN Henri-Jean BOULOUIS Jacques GUILLOT Bruno POLACK Aude GIRAUDET Loïc DESQUILBET Nathalie CORDONNIER Hélène BACQUE Hélène HUET Thomas LILIN Martine MONTEIL Delphine MAQUET	Professeur Professeur Professeur Professeur Maitre de conférences Praticien hospitalier Maitre de conférences Maitre de conférences IATOS IATOS IATOS IATOS IATOS
Membres élus (étudiants)	
Alexandra FIEUX Amandine PRELOT Céline BROQUIN-LACOMBE Lucie FROSSARD Djérène MASO	A1 A2 A3 A4 A5

Annexe 8. Liste du corps enseignant de l'EnvA

Directeur: Professeur GOGNY Marc

Directeurs honoraires: Professeurs : COTARD Jean-Pierre, MIALOT Jean-Paul, MORAILLON Robert, PARODI André-Laurent, PILET Charles, TOMA Bernard.

Professeurs honoraires: Mme et MM. : BENET Jean-Jacques, BRUGERE Henri, BRUGERE-PICOUX Jeanne, BUSSIERAS Jean, CERF Olivier, CHERMETTE René, CLERC Bernard, CRESPEAU François, DEPUTTE Bertrand, MOUTHON Gilbert, MILHAUD Guy, POUCHELON Jean-Louis, ROZIER Jacques.

DEPARTEMENT DE L'ELEVAGE ET DE LAA PRODUCTION DES EQUIDES ET CARNIVORES (DEPEC)

Chef de département : GRANDJEAN Dominique, Pr- Adjoint: BLOT Stéphane, Pr

<p>CARDIOLOGIE</p> <ul style="list-style-type: none"> - CHETBOUL Valérie, Pr - GKOUNI Vassiliki, PH - SECHI-TREHIOU Emilie, PH <p>CLINIQUE EQUINE</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUDIGIE Fabrice, Pr - BERTONI Lélia, MCC - BOURZAC Céline, MCC - DENOIX Jean-Marie, Pr - GIRAUDET Aude, PH - MESPOULHES-RIVIERE Céline, PH - TRACHSEL Dagmar, MCC <p>IMAGERIE MEDICALE</p> <ul style="list-style-type: none"> - PEY Pascaline, MCC - STAMBOULI Fouzia, PH <p>MEDECINE</p> <ul style="list-style-type: none"> - AGUILAR Pablo, PH - BENCHEKROUN Ghita, MC - BLOT Stéphane, Pr - CAMPOS Miguel, MC - FREICHE-LEGROS Valérie, PH - MAUREY-GUENEC Christelle, MC <p>MEDECINE DE L'ELEVAGE ET DU SPORT</p> <ul style="list-style-type: none"> - CLERO Delphine, MCC - FONTBONNE Alain, MC - GRANDJEAN Dominique, Pr - MAENHOUDT Cindy, PH - NUDELMANN Nicolas, MC - YAGUIYAN-COLLIARD Laurence, MCC 	<p>NUTRITION</p> <ul style="list-style-type: none"> - PARAGON Bernard, Pr <p>OPHTALMOLOGIE</p> <ul style="list-style-type: none"> - CHAHORY Sabine, MC <p>PARASITOLOGIE ET MALADIES PARASITAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> - BLAGA Radu Gheorghe, MC(rattaché au DPASP) - COCHET-FAIVRE Noëlle, PH - GUILLOT Jacques, Pr - MARIGNAC Geneviève, MC - POLACK Bruno, MC - RISCO CASTILLO Véronica, MC(rattaché au DSBP) <p>CHIRURGIE</p> <ul style="list-style-type: none"> - FAYOLLE Pascal, Pr - MAILHAC Jean-Marie, MC - MANASSERO Mathieu, MC - MOISSONNIER Pierre, Pr - RAVARY-PLUMIOEN Bérangère, MC (rattaché au DPASP) - VIATEAU-DUVAL Véronique, Pr - ZILBERSTEIN Luca, MC <p>URGENCES ET SOINS INTENSIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> - STEBLAJ Barbara, PH <p>NOUVEAUX ANIMAUX DE COMPAGNIE</p> <ul style="list-style-type: none"> - PIGNON Charles-Pierre, PH
--	--

DEPARTEMENT DES PRODUCTIONS ANIMALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE (DPASP)

Chef de département: MILLEMANN Yves, Pr - Adjointe: DUFOUR Barbara, Pr

<p>HYGIENE, QUALITE ET SECURITE ALIMENTAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUGUSTIN Jean-Christophe, Pr - BOLNOT François, MC - CARLIER Vincent, Pr <p>MALADIES CONTAGIEUSES</p> <ul style="list-style-type: none"> - DUFOUR Barbara, Pr - HADDAD/HOANG-XUAN Nadia, Pr - PRAUD Anne, MC - RIVIERE Julie, MCC <p>PATHOLOGIE DES ANIMAUX DE PRODUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADJOU Karim, MC - BELBIS Guillaume, AERC - MILLEMANN Yves, Pr - ROUANNE Sophie, PH 	<p>PATHOLOGIE DE LA REPRODUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> - CONSTANT Fabienne, MC - DESBOIS Christophe, MC (rattaché au DEPEC) - MASSE-MOREL Gaëlle, MCC - MAUFFRE Vincent, AERC - EL BAY Sarah, PH <p>ZOOTECNIE, ECONOMIE RURALE</p> <ul style="list-style-type: none"> - ARNE Pascal, MC - BOSSE Philippe, Pr - COURREAU Jean-François, Pr - DE PAULA-REIS Alline, MCC - GRIMARD-BALLIF Bénédicte, Pr - LEROY-BARASSIN Isabelle, MC - PONTER Andrew, Pr - WOLGUST Valérie, PH
--	--

DEPARTEMENT DES SCIENCES BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES (DSBP)
Chef de département: CHATEAU Henry, Pr - Adjointe: PILOT-STORCK Fanny, MC

ANATOMIE

- CHATEAU Henry, Pr
- CREVIER-DENOIX Nathalie, Pr
- DEGUEURCE Christophe, Pr
- ROBERT Céline, MC

BACTERIOLOGIE - IMMUNOLOGIE - VIROLOGIE

- BOULOUIS Henri-Jean, Pr
- LE ROUX Delphine, MC
- LE PODER Sophie, MC
- QUINTIN-COLONNA Françoise, Pr

BIOCHIMIE

- BELLIER Sylvain, MC
- LAGRANGE Isabelle, PH
- MICHAUX Jean-Michel, MC

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

- PHILIPS Pascal, PCEA

ETHOLOGIE

- GILBERT Caroline, MC

GENETIQUE MEDICALE ET MOLECULAIRE

- ABITBOL Marie, MC
- PANTHIER Jean-Jacques, Pr

HISTOLOGIE ET ANATOMIE PATHOLOGIQUE

- CORDONNIER-LEFORT Nathalie, MC
- FONTAINE Jean-Jacques, Pr
- LALOY Eve, MCC
- REYES GOMEZ Edouard, MC

MANAGEMENT, COMMUNICATION ET OUTILS SCIENTIFIQUES

- DESQUILBET Loïc, MC
- FOURNEL Christelle, MCC
- CONAN Muriel, PCEA

PHARMACIE ET TOXICOLOGIE

- ENRIQUEZ Brigitte, Pr
- PERROT Sébastien, MC
- TISSIER Renaud, Pr

PHYSIOLOGIE ET THERAPEUTIQUE

- COMBRISSEON Hélène, Pr
- PILOT-STORCK Fanny, MC
- TIRET Laurent, Pr

Annexe 9. Exemple de procédure



Procédure Traitement d'une convention de prestation de service

Date de version : 18/04/14
Numéro de version : 1.1

Qui ?

Quoi ?

Quand ? Comment ?

Enseignant-chercheur
Praticien Hospitalier
Chercheur

Direction scientifique

Service juridique

Service financier
+ DRH si recrutement

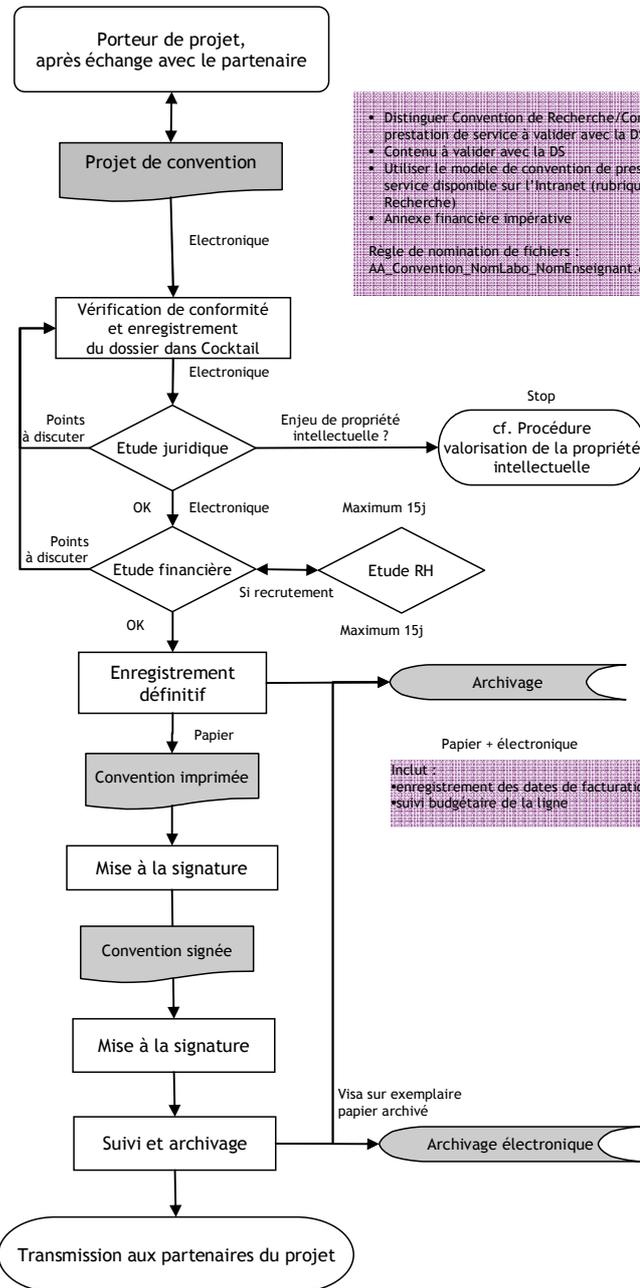
Direction

Direction scientifique

Partenaire industriel

Direction scientifique

Partenaires du projet



- Distinguer Convention de Recherche/Convention de prestation de service à valider avec la DS
- Contenu à valider avec la DS
- Utiliser le modèle de convention de prestation de service disponible sur l'Intranet (rubrique Recherche)
- Annexe financière impérative

Règle de nomination de fichiers :
AA_Convention_NomLabo_NomEnseignant.doc

Papier + électronique
Inclut :
• enregistrement des dates de facturation
• suivi budgétaire de la ligne

Rédacteur
Renaud Tissier

Révision
Marc Gogny

Approbation
Marc Gogny
05 Mai 2014